



United Nations
Global Compact

BAROMÈTRE EUROPÉEN DES ODD

UNE ÉTUDE PAR DIX RÉSEAUX NATIONAUX EUROPÉENS
DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

2024





TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Avant-Propos | 02 |
| Contexte, méthodologie et profil des entreprises participantes | 04 |
| Résumé exécutif | 05 |

| | |
|---|-----------|
| 1 - CHIFFRES CLÉS | 07 |
| 2 - LES ENTREPRISES DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EUROPÉEN EN RAPIDE ÉVOLUTION : ANALYSE ET OPPORTUNITÉS | 15 |
| 3 - DONNÉES SPÉCIFIQUES PAR RÉSEAUX NATIONAUX ET BONNES PRATIQUES D'ENTREPRISES EUROPÉENNES | 23 |

| | |
|-------------|----|
| Partenaires | 41 |
|-------------|----|

Avis de non-responsabilité : Les résultats et les analyses présentées dans ce rapport n'engagent que les réseaux européens ayant participé à l'étude et n'engagent pas le Pacte mondial des Nations Unies.

Directeur de la publication : Nils Pedersen, Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Directeur de la rédaction : Olivier Gil, Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Coordinateur de l'étude, analyse et rédaction : Hadrien Kleiman, Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Contributeurs – réseaux nationaux européens : Rubén Carricondo (Espagne), Silvia Rial Fuertes (Espagne), Brenda Staines (Royaume-Uni), Lea Burkart (Royaume-Uni), Laura Capolongo (Italie), Melanie Ferreira (Suisse et Liechtenstein), Panagiotis Bourgazas (Grèce), Gaye Sarioğlu (Turquie), Hazal Bayazit (Turquie).

Analyse des données - PwC France & Maghreb : Émilie Bobin, Sophie Rosso, Clara Le Roux et Clara Tromelin.

Graphisme : Chloé Heinis

Date de publication : 26 septembre 2024



AVANT-PROPOS



SANDA OJIAMBO,
Sous-secrétaire générale
et Directrice générale et exécutive
du Pacte mondial des Nations Unies

Il est clair que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) sont insuffisants. Selon le rapport sur les Objectifs de développement durable de 2024, seuls 17 % des ODD sont en voie d'être atteints d'ici 2030. Plus important encore, il est devenu particulièrement urgent de combler le déficit de financement des ODD. Les pays en développement ont encore besoin de plus de 4 000 milliards de dollars d'investissements par an pour garantir la réalisation de l'Agenda 2030.

Les partenariats et la coopération sont essentiels. À cet égard, je suis heureuse de constater les efforts déployés par l'Union européenne et les gouvernements européens pour générer des plans d'action ambitieux tels que le Pacte vert, et par les entreprises européennes pour accélérer leur intégration des principes de durabilité.

Le Pacte mondial des Nations Unies compte plus de 9 000 entreprises adhérentes établies en Europe ; plus de la moitié sont des petites et moyennes entreprises (PME). Avec nos 24 réseaux nationaux à travers le continent, le Pacte mondial des Nations Unies aide les entreprises à passer des principes à l'action.

Alors que les ODD et le Pacte mondial des Nations Unies sont souvent cités comme cadres de référence pour la directive européenne sur les rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD), notre nouvelle communication sur les progrès (CoP) offre une solution complète aux entreprises européennes en leur permettant d'adopter une approche de reporting globale. Cela les encourage à progresser chaque année et à aller plus loin dans leurs actions.

Je tiens à remercier mes collègues des réseaux nationaux européens d'avoir saisi cette occasion pour mesurer les progrès réalisés vers les ODD sur le continent. Le suivi et l'évaluation seront essentiels pour assurer le succès de l'Agenda 2030. Au nom du Pacte mondial des Nations Unies, je tiens également à exprimer ma gratitude à toutes les entreprises qui ont participé à cette étude.

À moins de six ans de l'échéance de l'Agenda 2030, il est primordial que davantage d'entreprises adoptent les ODD comme cadre directeur pour des actions ambitieuses et crédibles.

“À moins de six ans de l'échéance de l'Agenda 2030, il est primordial que davantage d'entreprises adoptent les ODD comme cadre directeur pour des actions ambitieuses et crédibles.”



PROPOS INTRODUCTIFS DES DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX DES RÉSEAUX EUROPÉENS DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Alors que l'échéance de l'Agenda 2030 se rapproche de plus en plus rapidement, le besoin d'agir en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) n'a jamais été aussi urgent. Le Sommet des ODD de 2023 a notamment mis en lumière tout ce qu'il reste à faire pour apporter des réponses aux enjeux contemporains, non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi en Europe. Malgré un engagement relativement fort du continent européen en faveur du développement durable et un alignement croissant entre l'Union européenne et les Nations Unies, le chemin à parcourir est encore long.

Ainsi, les réseaux européens du Pacte Mondial des Nations Unies se sont coordonnés pour mener cette première étude analysant l'intégration des ODD par le secteur privé européen, afin de mieux comprendre les tendances et les défis auxquels les entreprises sont confrontées.

L'étude nous montre que les entreprises européennes ont atteint un niveau de maturité conséquent dans l'alignement de leurs pratiques avec les ODD. Ces progrès sont d'autant plus favorisés par les nouvelles réglementations, qui doivent servir de catalyseurs pour un engagement encore plus fort en faveur du développement durable. Cependant, malgré ces avancées prometteuses, il est clair que les entreprises européennes doivent encore mener des actions plus concrètes et améliorer leur capacité à mesurer efficacement leurs contributions à l'Agenda 2030. Passer des principes à des actions tangibles et mesurables sera déterminant pour les années à venir.

Pour aller dans ce sens, nous devons favoriser des partenariats qui unissent toutes les parties prenantes : l'Union européenne, les gouvernements, les collectivités locales, les entreprises et les ONG. Cette coopération sera essentielle pour atteindre les objectifs qui profiteront non seulement à l'Europe, mais à la planète entière.

Nous tenons à remercier toutes les entreprises adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies ayant pris le temps de contribuer à cette étude, ainsi que toutes celles qui n'étant pas encore adhérentes, mais dont les perspectives sont tout aussi importantes pour faire avancer cette mission commune. Nous remercions également PwC France & Maghreb pour son soutien continu et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), dont l'expertise a été précieuse.

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que nous unissions nos forces pour positionner le continent européen à la pointe du développement durable. En unissant nos forces, nous pouvons transformer les objectifs ambitieux de l'Agenda 2030 en réalités durables.



Cristina Sánchez,
Co-présidente du Conseil des réseaux nationaux du Pacte mondial des Nations Unies, Déléguée générale du Réseau Espagne



Daniela Bernacchi,
Déléguée générale du Réseau Italie



Melda Çele,
Déléguée générale du Réseau Turquie



Darinka Georgieva,
Déléguée générale du Réseau Bulgarie



Antonio Hautle,
Délégué général du Réseau Suisse et Liechtenstein



Tijana Jankovic,
Déléguée générale du Réseau Serbie



Steve Kenzie,
Délégué général du Réseau Royaume-Uni



Panagiota Lampropoulou,
Déléguée générale du Réseau Grèce



Nils Pedersen,
Délégué général du Réseau France



Nessa Whelan,
Responsable du Réseau Irlande

Le Pacte mondial des Nations Unies et les réseaux nationaux européens

Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur Dix principes universels dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Lancé en 2000, l'initiative a pour mission d'accompagner et de soutenir le secteur privé dans la promotion des objectifs et des valeurs des Nations Unies grâce à des pratiques d'entreprise responsables. Bénéficiant du soutien des 193 États membres de l'ONU, et avec la participation de plus de 20 000 entreprises basées dans 160 pays, le Pacte mondial des Nations Unies est aujourd'hui la plus vaste initiative internationale en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Établis dans la plupart des pays du continent, les réseaux nationaux européens du Pacte mondial des Nations Unies permettent à plus de 9 000 entreprises locales et filiales de sociétés multinationales établies en Europe d'intégrer les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans leurs pratiques de développement durable.



CONTEXTE, MÉTHODOLOGIE ET PROFIL DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

Le Pacte mondial de l'ONU – Réseau France réalise depuis 2019 une étude annuelle sur l'appropriation des ODD par les entreprises françaises, en partenariat avec PwC France & Maghreb. Après 5 éditions, il est apparu pertinent d'élargir le champ de cette étude aux entreprises d'autres réseaux nationaux européens du Pacte mondial des Nations Unies, notamment au regard de l'évolution de la réglementation à l'échelle européenne.

Pour cette première édition, l'étude a ainsi rassemblé les réseaux nationaux en Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Serbie, Suisse et Liechtenstein, Turquie et Royaume-Uni.

Les réseaux ont collaboré pour l'élaboration d'une enquête commune aux dix réseaux participants, avec la possibilité pour chaque réseau d'ajouter également quelques questions spécifiques à son contexte local. Au-delà de la connaissance ou de la communication sur les ODD, l'étude s'est focalisée sur les actions concrètes et la mesure d'impact, avec une référence à l'initiative Forward Faster lancée par le Pacte mondial des Nations Unies en 2024.

La période de collecte des données s'est étendue du 15 mars au 31 mai 2024. L'enquête a été relayée via les listes de diffusion, LinkedIn, mais aussi grâce aux organisations partenaires qui ont diffusé le questionnaire auprès de leurs parties prenantes.

En raison du nombre particulièrement élevé d'entreprises espagnoles ayant répondu à l'enquête par rapport aux autres pays, il a été décidé de ne retenir qu'un échantillon représentatif d'entreprises espagnoles plus restreint.

Les réponses de 1 422 entreprises, établies dans les dix pays participants, ont ainsi été agrégées afin de réaliser cette analyse. Afin d'être le plus représentatif possible du secteur privé européen, la collecte de données s'est également faite auprès d'un échantillon comportant à la fois des très petites entreprises (TPE), des petites et moyennes entreprises (PME), des ETI et des grandes entreprises, ainsi qu'une part égale d'entreprises adhérentes et non-adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies.

Les résultats et les analyses présentées dans ce rapport n'engagent que les réseaux européens ayant participé à l'étude et n'engagent pas le Pacte mondial des Nations Unies.

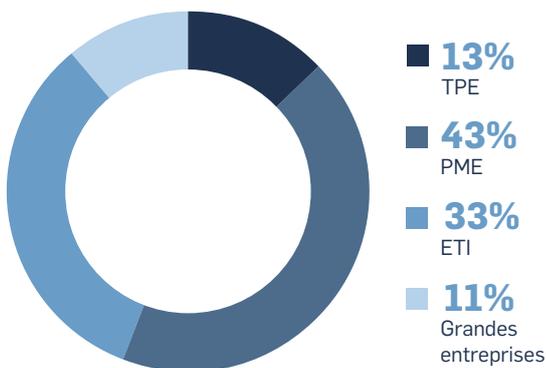
Profils des entreprises participantes

La majorité des répondants sont des PME (43 %), suivies par les entreprises de taille moyenne (33 %). Les micro-entreprises représentent 13 % des répondants, tandis que les grandes entreprises en représentent 11 %.

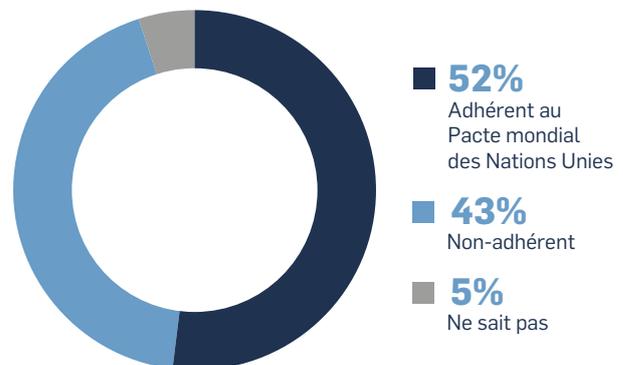
La part d'entreprises adhérentes et non-adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies est assez équilibrée, puisque 52 % des entreprises répondantes sont adhérentes au Pacte mondial, et 43 % ne le sont pas (5 % ont déclaré ne pas savoir s'ils adhèrent ou non).

La plupart des personnes interrogées sont rattachées à la direction RSE ou développement durable (38 %), ou à la direction générale (34 %). Le service communication (3 %) et le service ressources humaines (3 %) sont les moins représentés.

TAILLE DES ENTREPRISES



ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Alors que les dynamiques réglementaires internationales en matière de développement durable amènent les entreprises européennes à repenser leurs modèles économiques et qu'il reste moins de six ans pour atteindre les Objectifs de développement durable, les Réseaux européens du Pacte Mondial des Nations Unies ont décidé pour la première fois de mener une étude conjointe pour mesurer l'intégration des ODD par le secteur privé européen. Pour cette première édition, les réponses de 1 422 entreprises de toutes tailles établies en Bulgarie, France, Grèce, Irlande, Italie, Serbie, Espagne, Suisse et Liechtenstein, Turquie et au Royaume-Uni, ont été agrégées et analysées.

Les entreprises européennes de toutes tailles démontrent désormais un niveau élevé de compréhension des ODD : 69 % d'entre elles considérant avoir une connaissance approfondie des Objectifs et 27 % en ont une connaissance plus superficielle. Considérant que la moitié des entreprises interrogées ne sont pas adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies, cela suggère que la connaissance des ODD est désormais plus répartie. De plus, une forte majorité d'entreprises européennes répondantes (59 %) dispose désormais d'une stratégie de développement durable qui intègre les ODD.

L'engagement dans le cadre de l'Agenda 2030 est principalement associé à une volonté de renforcer la stratégie de développement durable des entreprises (44 % d'entre elles). Néanmoins, les données suggèrent également que les entreprises européennes intègrent désormais les ODD pour mieux faire face aux réglementations (32 % des répondants), ce qui est cohérent avec la mise en œuvre progressive des nouvelles réglementations de l'Union européenne sur la durabilité des entreprises telles que la CSRD ou la Directive sur le devoir de vigilance. De plus, parmi les entreprises répondantes qui ont déclaré être concernées par la CSRD, 87 % d'entre elles feront expressément référence aux ODD dans leur rapport, démontrant ainsi l'importance des Objectifs de développement durable comme cadre de référence.

Le rapport met en avant que ces entreprises européennes mènent principalement des actions en faveur de l'égalité des sexes (ODD 5 – 44 % d'entre elles), du travail décent et de la croissance économique (ODD 8 – 44 %) et du changement climatique (ODD 13 – 41 %). Cependant, seule une minorité d'entreprises agissent en faveur de la préservation des océans (ODD

14 – 11 %), de la faim (ODD 2 – 13 %) et des villes durables (ODD 11 – 17 %). Il est également encourageant de noter que 39 % des entreprises ayant répondu agissent sur les ODD en les intégrant directement dans leurs processus et activités.

De manière générale, l'intégration des ODD a un impact positif sur les entreprises répondantes, puisque 58 % d'entre elles considèrent que cela a positivement impacté leur performance économique, dont 26 % d'entre elles considérant même cet impact comme significatif. De plus, une large majorité (77 %) estime que les ODD leur ont permis d'obtenir un avantage comparatif, 43 % d'entre elles considérant cet avantage comme conséquent.

L'étude montre néanmoins que la contribution des entreprises européennes au développement durable et aux ODD n'est pas mesurée de manière systématique et efficace. En effet, seul un tiers des entreprises interrogées ont défini des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps pour mesurer leur contribution et leurs progrès. En outre, seules 21 % des entreprises ont identifié leurs ODD prioritaires et évalué les impacts positifs et négatifs de leurs activités.

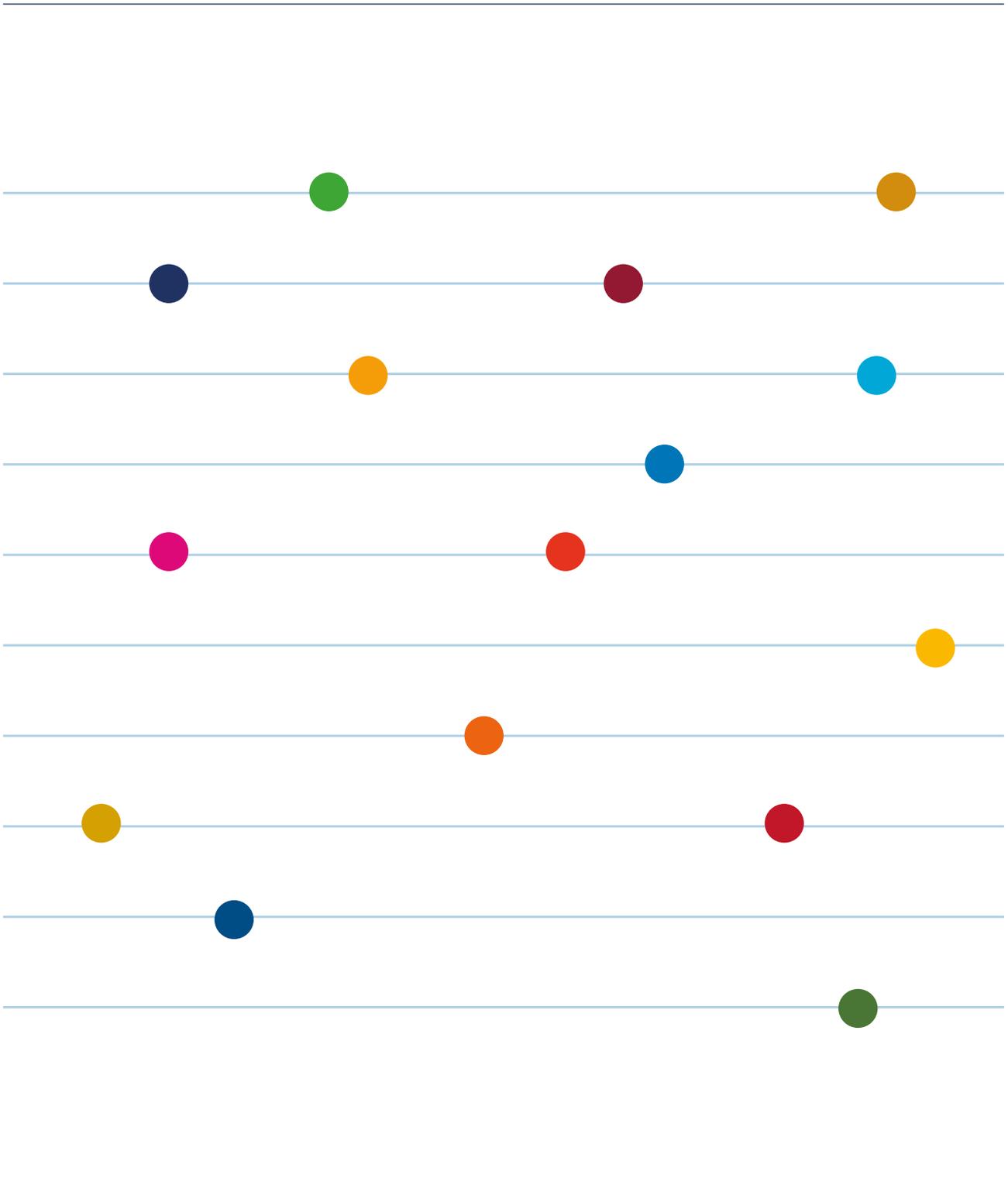
Sur la base de ces résultats, les Réseaux européens du Pacte mondial des Nations Unies formulent cinq recommandations à l'intention des entreprises européennes :

- **les entreprises européennes de toutes tailles doivent intégrer les ODD dans leurs activités et leurs processus ;**
- **les entreprises européennes doivent améliorer leur communication sur les ODD et définir des indicateurs de mesure des progrès ;**
- **les entreprises européennes doivent s'engager dans davantage de partenariats avec des acteurs divers, car c'est une condition essentielle de la réussite de l'Agenda 2030 ;**
- **les entreprises européennes doivent davantage former leurs fournisseurs sur les questions de durabilité et les ODD ;**
- **les entreprises européennes doivent renforcer l'articulation entre les ODD et leurs investissements financiers.**



1

CHIFFRES CLÉS





I - CONNAISSANCE ET INTÉGRATION DES ODD

Les ODD sont bien connus et de plus en plus intégrés par les entreprises

Le point de départ de cette étude était de mesurer le degré de connaissance des ODD parmi les entreprises européennes. Dans la continuité des études précédentes menées par les réseaux français et espagnol du Pacte mondial, la connaissance des ODD par les entreprises ne cesse de croître.

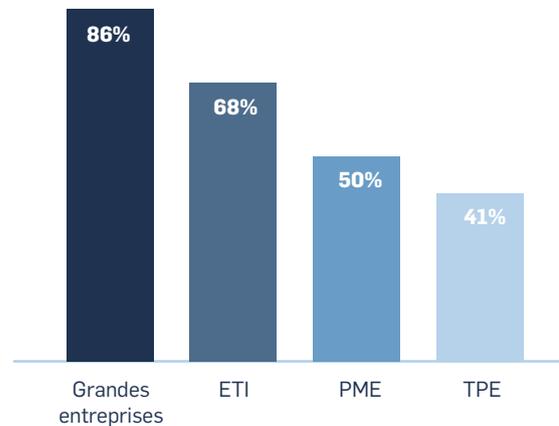
Une majorité significative des entreprises interrogées connaissent les ODD, soit de manière approfondie (69 %), soit superficiellement (27 %). Seulement 4 % des interrogées ne connaissaient pas les ODD avant de recevoir le questionnaire.

La connaissance approfondie des ODD reste néanmoins fragmentée selon la taille de l'entreprise. Si plus de 8 entreprises sur 10 parmi les ETI (80 %) et grandes entreprises (85 %) ont déclaré avoir une compréhension approfondie des ODD, ce degré de connaissance est moins courant parmi les PME (59 %) et les micro-entreprises (60 %).

La majorité des entreprises européennes ayant répondu dispose désormais d'une stratégie de durabilité qui intègre les ODD (59 %). 18 % intègrent les ODD sans avoir établi de stratégie formelle, et 12 % ont une stratégie de durabilité qui n'intègre pas les ODD. 11 % des entreprises déclarent n'avoir toujours aucune forme de stratégie sur le sujet et n'intègrent pas les ODD.

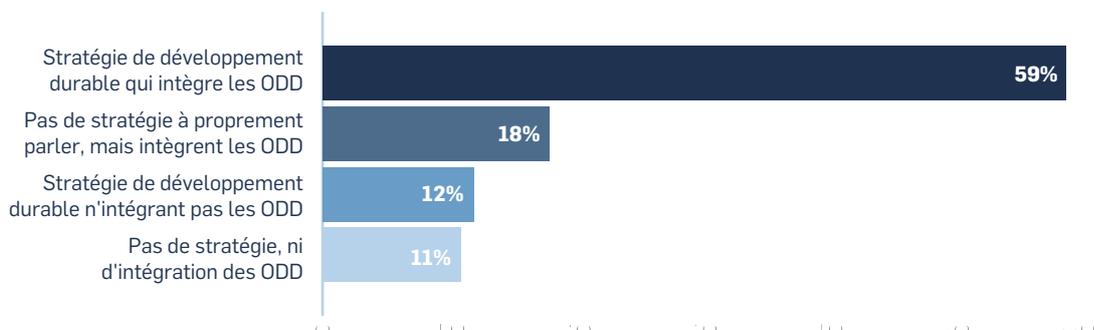
Une tendance claire se dégage en ce qui concerne la mise en place de stratégies de développement durable alignées sur les ODD par taille d'entreprise. Les grandes entreprises sont en tête, avec 86 % d'entre elles ayant une stratégie dédiée qui

ENTREPRISES AYANT UNE STRATÉGIE INTÉGRANT LES ODD, PAR TAILLES



intègre les ODD, suivies par les entreprises de taille intermédiaire, avec 68 % ayant intégré les ODD dans leurs stratégies tandis que les PME affichent un engagement plus modéré, avec 50 % intégrant les ODD dans leurs stratégies. Les TPE sont à la traîne, avec seulement 41 % adoptant des stratégies intégrant les ODD et une part significative de 21 % sans aucune stratégie ou alignement avec les ODD. Ces données suggèrent que les grandes entreprises ont toujours tendance à être plus proactives dans l'adoption de stratégies formelles de développement durable, tandis que les petites entreprises restent plus susceptibles de manquer d'approches structurées ou de ne pas intégrer les ODD du tout.

INTÉGRATION DES ODD PAR LES ENTREPRISES EUROPÉENNES



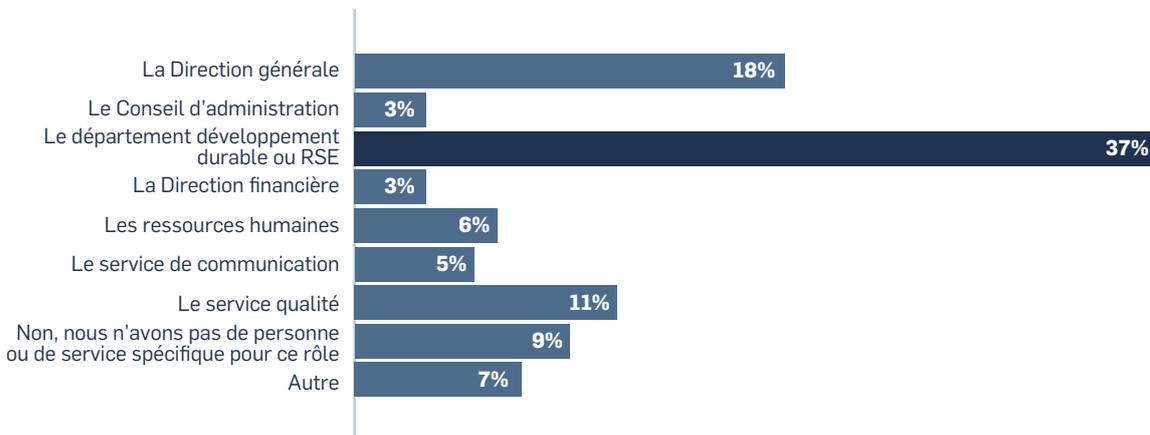


Les ODD relèvent majoritairement des directions développement durable et sont perçus comme un moyen de redynamiser leur démarche RSE et de répondre aux attentes de leurs clients

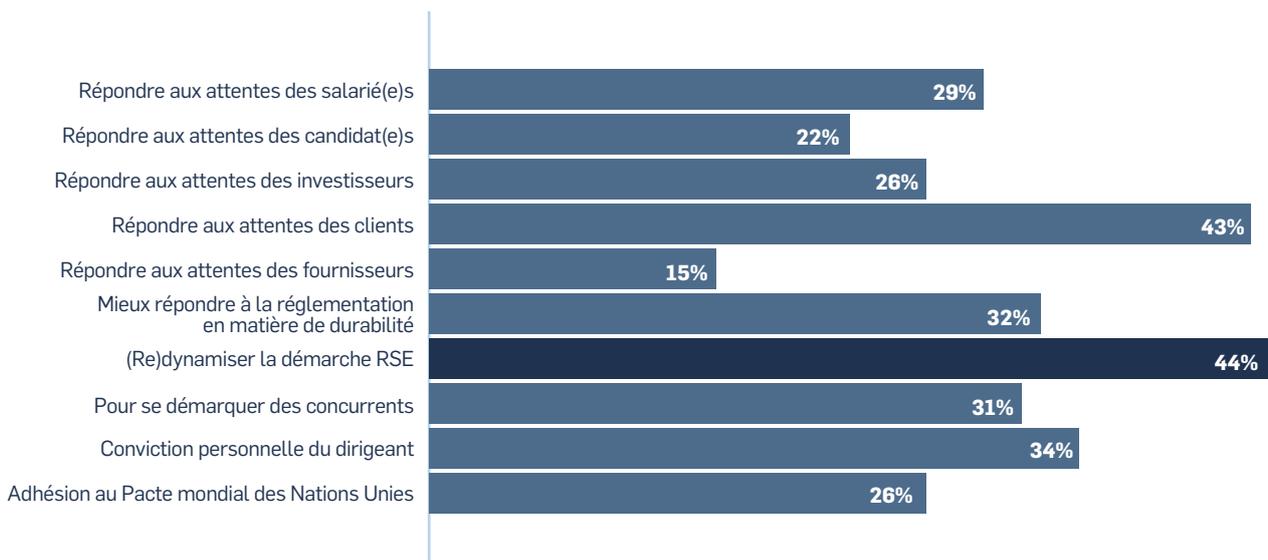
Pour 36 % des entreprises, c'est la direction développement durable/RSE qui est chargée de travailler sur ces sujets, suivie par la direction générale (17 %) et la direction qualité (11 %). Néanmoins, une part importante des entreprises (9 %) ne disposent toujours pas de personne ou de service spécifique pour ce rôle.

Parmi les principales raisons motivant l'intégration des ODD, on retrouve la volonté de redynamiser la démarche RSE (44 %), de répondre aux attentes des clients (43 %), la conviction personnelle du dirigeant (34 %), et mieux se conformer à la réglementation (32 %).

RESPONSABILITÉ DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES ODD AU SEIN DES ENTREPRISES EUROPÉENNES



RAISONS DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES ODD DES ENTREPRISES EUROPÉENNES





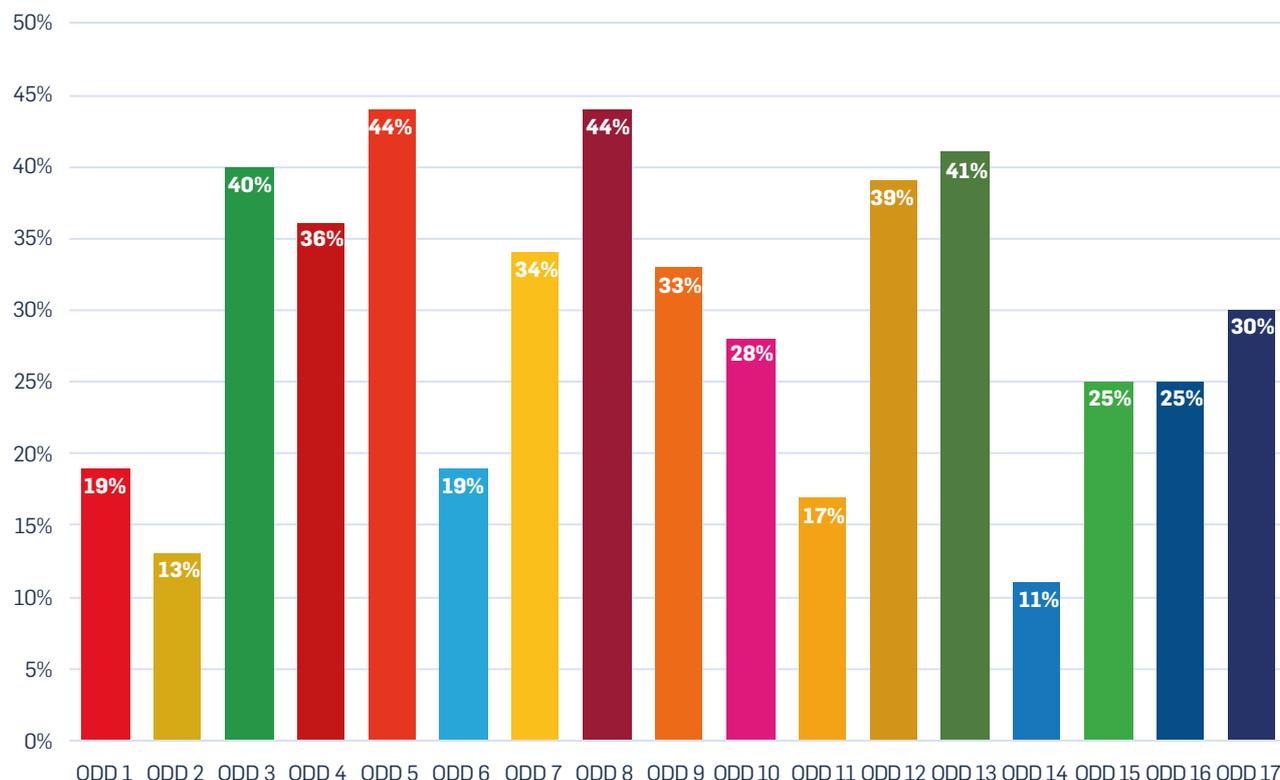
II - ACTIONS CONCERNANT LES ODD

L'égalité des sexes, la croissance économique et l'action climatique : les trois principaux domaines d'action des entreprises européennes

Proportionnellement, les actions sont principalement menées en matière d'égalité des sexes (ODD 5 – 44% des entreprises), de croissance économique durable (ODD 8 – 44 %), d'atténuation du changement climatique (ODD 13 – 41 %), de promotion de la santé (ODD 3 – 40 %), consommation et production durables (ODD 12 - 39%) et éducation de qualité (ODD 4 - 36 %). Les actions en faveur de la préservation des océans (ODD 14 - 11 %), de la sécurité alimentaire (ODD 2 - 13 %) et des villes durables (ODD 11 - 17 %) sont les moins courantes.

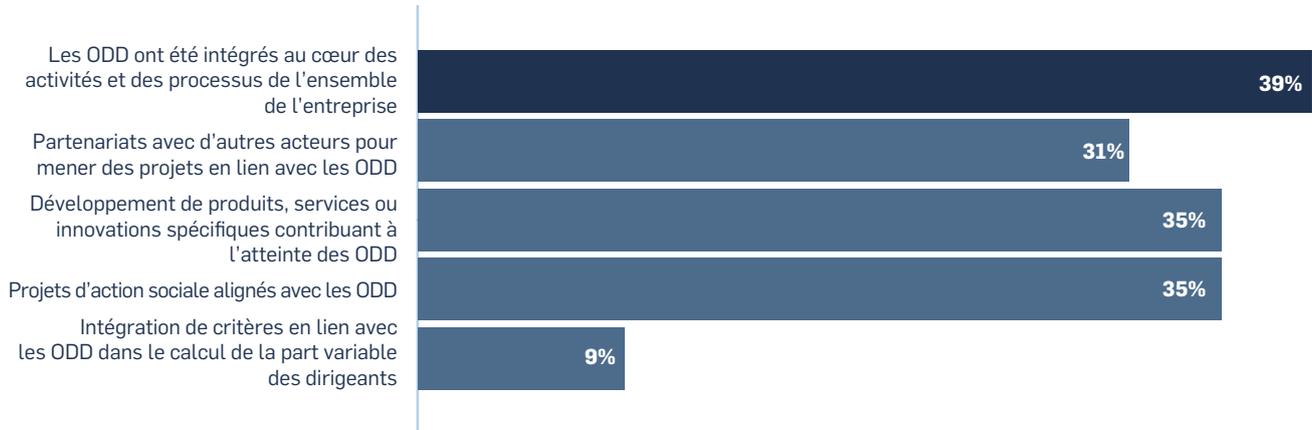


LES ENTREPRISES EUROPÉENNES MENANT DES ACTIONS SUR LES ODD





ACTIONS MENÉES PAR LES ENTREPRISES



Les entreprises européennes agissent principalement en intégrant les ODD dans leurs activités et processus, et en développant des produits spécifiques

39 % des entreprises répondantes ont directement intégré les ODD au cœur de leurs activités et processus. 35 % des entreprises ont développé des produits, services ou innovations spécifiques qui contribuent à la réalisation des ODD, et 35 % ont entrepris des projets d'action sociale alignés sur les ODD.

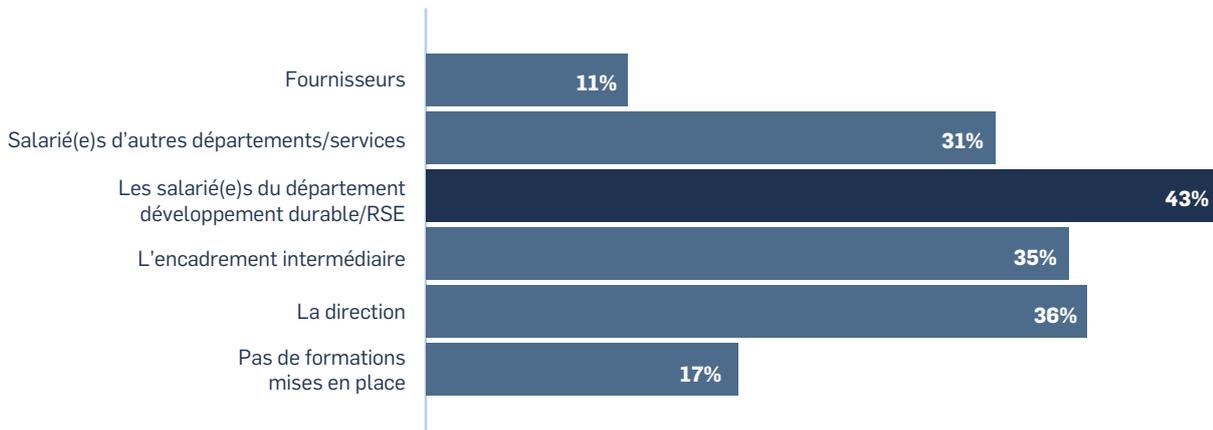
En ce qui concerne les actions menées en fonction de la taille de l'entreprise, celles-ci ne varient pas de manière significative en général, à l'exception de l'intégration de variables liées à la performance en matière de développement durable dans le système de rémunération de l'entreprise. Sans surprise, les grandes entreprises européennes répondantes sont plus nombreuses (22 %) à prendre de telles mesures, par rapport aux ETI (10 %) ou aux PME (6 %).

Les formations sur le développement durable ou les ODD sont encore majoritairement dispensées au sein de services spécialisés et de la direction générale

Parmi les entreprises européennes répondantes, 43 % ont formé les employés du département développement durable/RSE, 36 % ont formé leur direction, et 35 % ont formé des cadres intermédiaires.

La formation des employés au sein d'autres départements demeure légèrement moins courante que pour le développement durable, puisque 31 % des entreprises interrogées déclarent avoir dispensé une telle formation. Cependant, seules 11 % des entreprises ont formé leurs fournisseurs sur les enjeux de durabilité ou les ODD, un enjeu qui deviendra pourtant de plus en plus central alors que les réglementations européennes, telles que la CSRD, accordent une importance particulière aux chaînes d'approvisionnement. Enfin, 17 % n'ont toujours mis en œuvre aucune forme de formation en développement durable.

PARTIES PRENANTES FORMÉES AU SUJET DES ODD



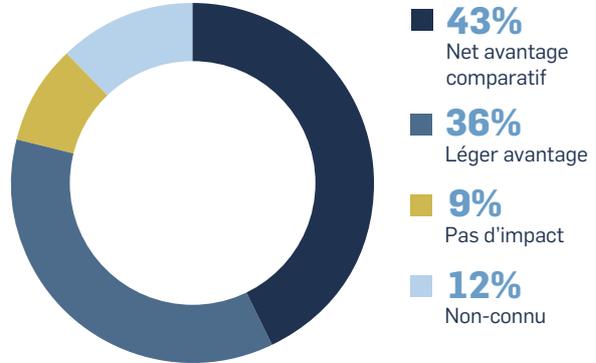


III - MESURE ET SUIVI DE L'IMPACT SUR LES ODD

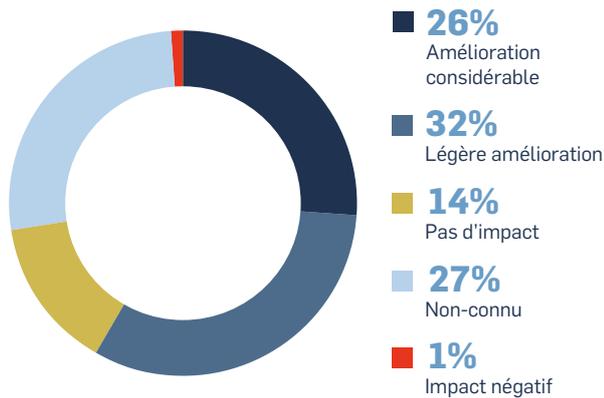
L'intégration des principes de durabilité et des ODD a un impact positif sur la performance économique des entreprises européennes

Parmi les entreprises ayant intégré les ODD ou des principes de durabilité, 32 % estiment qu'il y a eu un impact légèrement positif sur leurs performances économiques, et 26 % déclarent que celles-ci ont été considérablement améliorées. Seul un très faible pourcentage (1 %) estime que cela a eu un impact négatif, tandis que 14 % considèrent que cela n'a pas eu d'effet et 27 % ne savent pas s'il y a eu un impact.

CONSÉQUENCES DE L'INTÉGRATION DES ODD SUR L'AVANTAGE COMPARATIF DES ENTREPRISES EUROPÉENNES



CONSÉQUENCES DE L'INTÉGRATION DES ODD SUR LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES EUROPÉENNES

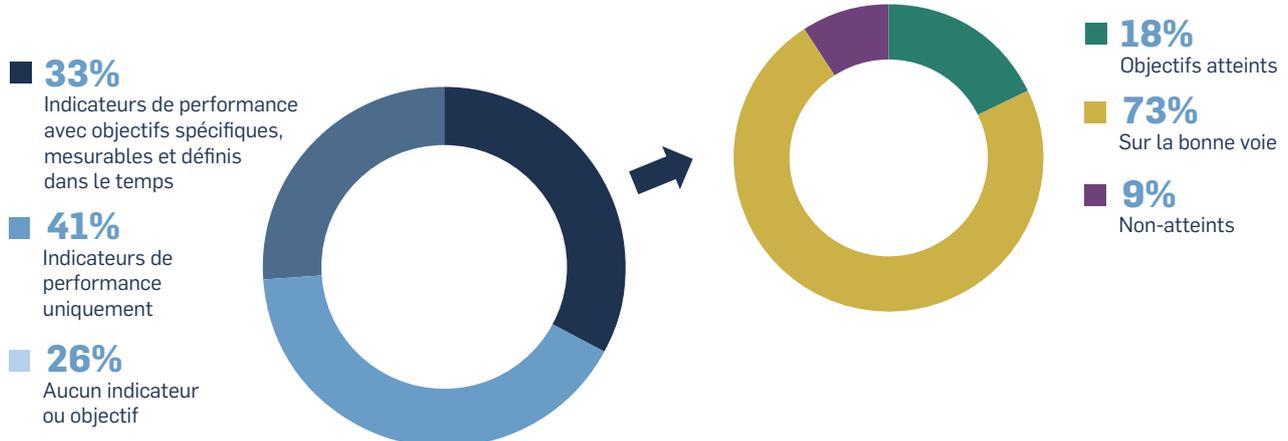


De plus, 43 % des entreprises européennes estiment avoir développé un avantage comparatif conséquent sur les autres entreprises de leur secteur et 36 % estiment désormais disposer d'un léger avantage. Seules 9 % d'entre elles pensent que cela n'a eu aucun impact, et aucune n'a déclaré avoir connu un désavantage compétitif.

La contribution à la durabilité et aux ODD n'est pas mesurée systématiquement et efficacement par les entreprises européennes

Une part importante des entreprises européennes (26 %) ne mesure et n'évalue toujours pas de quelque manière que ce soit sa contribution à la durabilité et aux ODD. La majorité des répondants (41 %) ont fixé des indicateurs de performance, mais sans fixer des objectifs publics, mesurables et définis dans le temps, alors que seulement un tiers des entreprises (33 %) ont fixé de tels objectifs.

ENTREPRISES EUROPÉENNES ET MESURE DU PROGRÈS SUR LES ODD

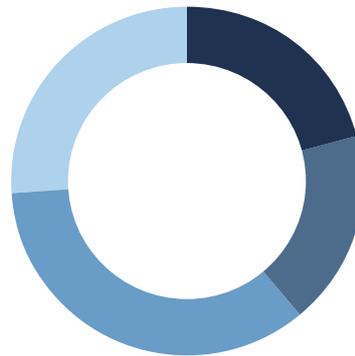




Parmi ces dernières, seules 18 % les ont déjà atteints et 73 % des entreprises sont en bonne voie. Seules 9 % ont déclaré ne pas les avoir atteints.

Par ailleurs, si 74 % des entreprises participantes ont identifié les ODD prioritaires pour leur entreprise, 35 % les ont identifiés sans pour autant analyser leur impact positif ou négatif, tandis que 18 % ont analysé uniquement leur impact positif. Seulement 20 % l'ont fait en évaluant à la fois l'impact positif ou négatif des ODD sur leur entreprise.

IDENTIFICATION DES ODD PRIORITAIRES ET MESURE DE L'IMPACT



- 21%** ODD prioritaires identifiés et analyse de l'impact positif et négatif de l'entreprise
- 18%** ODD prioritaires identifiés et analyse de l'impact positif de l'entreprise
- 35%** ODD prioritaires identifiés sans analyser l'impact de l'entreprise
- 26%** Les ODD prioritaires n'ont pas encore été identifiés

Les objectifs spécifiques et mesurables sont principalement fixés pour des actions en faveur de l'égalité des sexes, suivis par les actions en faveur du climat

FORWARD FASTER

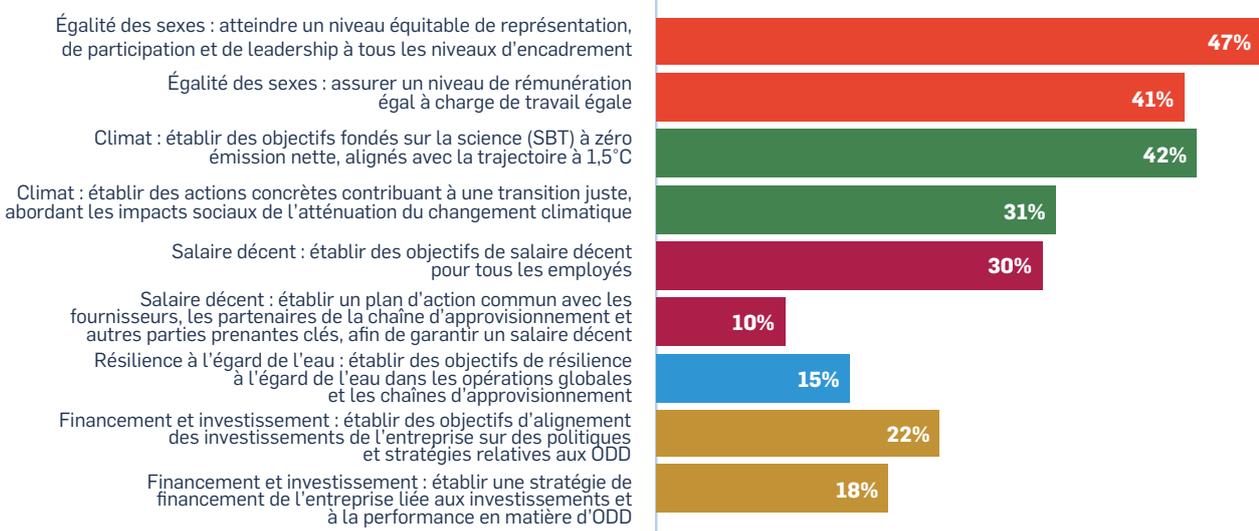
En 2023, à mi-chemin de l'Agenda 2030, le Pacte mondial des Nations Unies a lancé l'initiative Forward Faster, appelant les entreprises à renforcer leur engagement en prenant des actions concrètes et responsables dans cinq domaines prioritaires : salaire décent, égalité des sexes, climat, eau et finance durable.

Parmi les entreprises européennes ayant déclaré avoir fixé des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps, près de la moitié (47 %) ont fixé des objectifs d'égalité femmes-hommes en termes de représentation et de leadership, et 41 % en termes d'égalité salariale. 42 % des entreprises ont établi des objectifs pour une action climatique fondée sur la science (SBT) visant à atteindre zéro émission nette et alignées sur la trajectoire 1,5°C., et 31 % pour les actions en faveur d'une transition juste.

Trois entreprises sur dix ont fixé des objectifs de salaire décent pour leurs propres employés, mais de nombreux progrès sont néanmoins nécessaires pour agir en faveur du salaire décent tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, puisque seulement une entreprise sur dix a déclaré disposer d'un plan d'action commun avec ses fournisseurs à cet égard.

Concernant les autres domaines prioritaires définis par Forward Faster, la résilience à l'égard de l'eau et les finances et investissements apparaissent encore moins prioritaires, avec 15 % des entreprises ayant fixé des objectifs mesurables pour la résilience à l'eau, et environ deux entreprises sur dix l'ont fait pour la finance et les investissements.

LES ENTREPRISES QUI AGISSENT DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES





IV - COMMUNICATION

La plupart des entreprises européennes utilisent les ODD dans leur communication générale, mais les rapports de développement durable intégrant les ODD ne sont pas encore systématiques

53 % des entreprises utilisent les ODD dans leur communication interne et externe. 27 % ne les utilisent pas du tout. 8 % utilisent les ODD uniquement pour la communication externe, et 11 % les utilisent uniquement pour la communication interne.

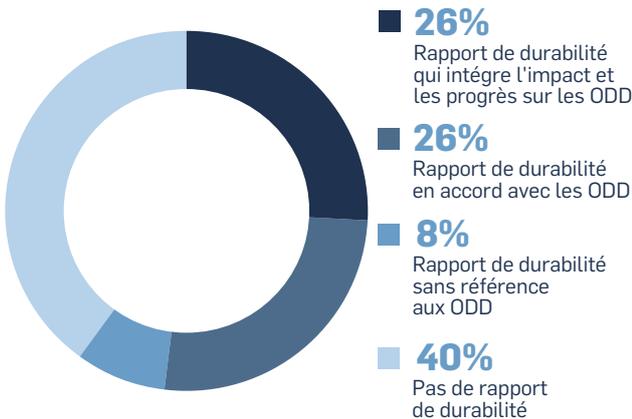
Cependant, 40 % des entreprises ne réalisent toujours pas de rapport de durabilité, et 8 % n'intègrent pas les ODD dans leur rapport. Inversement, 26 % des entreprises ont aligné les différentes sections de leur rapport sur les ODD, et 26 % publient un rapport détaillant l'impact et les progrès de l'entreprise sur les ODD.

Les entreprises concernées par un rapport CSRD feront très majoritairement référence aux ODD

Parmi les entreprises européennes interrogées, 39 % d'entre elles ne seront pas tenues de réaliser un rapport CSRD (PME non-cotées), tandis que 13 % des entreprises déclarent ne toujours pas connaître le CSRD, démontrant qu'une sensibilisation reste encore à faire sur la nouvelle réglementation européenne.

Concernant les entreprises ayant déclaré être concernées par la CSRD (46 % des entreprises interrogées), 87 % d'entre elles feront expressément référence aux ODD dans leur rapport.

RAPPORTS DE DURABILITÉ DES ENTREPRISES EUROPÉENNES



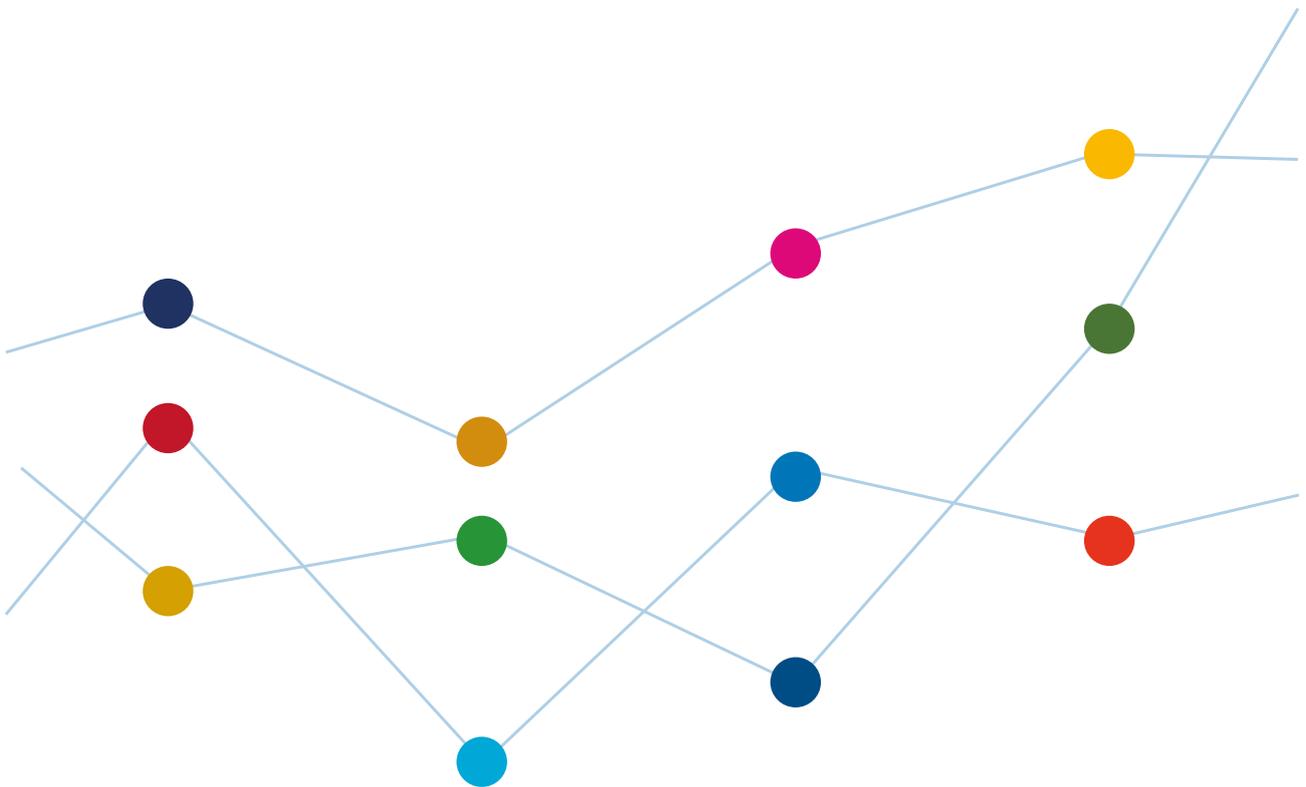
87%
des entreprises
concernées par la CSRD
feront référence aux
ODD dans leur rapport

Globalement, les grandes entreprises sont plus susceptibles d'intégrer les ODD dans leurs rapports de développement durable (51%). À contrario, seules 11 % des TPE produisent un rapport intégrant les ODD et 70 % ne produisent aucun type de rapport. Les PME affichent un engagement modéré, 19 % d'entre elles intégrant les ODD et 52 % ne produisant pas de rapport. Les entreprises de taille intermédiaire ont un engagement plus élevé, avec 34 % intégrant les ODD dans leur rapport et seulement 21 % n'en produisant pas du tout.



2

LES ENTREPRISES DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EUROPÉEN EN RAPIDE ÉVOLUTION : ANALYSE ET OPPORTUNITÉS





UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PLUS SOLIDE AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE, QUI INTÈGRE PLEINEMENT LES ODD

En 2019, la Commission européenne avait défini pour le mandat 2019-2024 des priorités axées sur les citoyens, une économie européenne prospère et la construction d'une Europe climatiquement neutre, verte, équitable et sociale. Sur la base de ces axes, la Commission a notamment lancé en décembre 2019 le Pacte vert pour l'Europe, un ensemble de politiques visant à positionner l'UE sur la voie de la neutralité climatique d'ici 2050.

Ces priorités s'alignent ainsi directement avec l'Agenda 2030 et les ODD. En juillet 2023, l'Union européenne a notamment publié sa propre Revue nationale volontaire (RNV) sur les ODD, présentant les différents chiffres clés relatifs à l'état d'avancement des ODD en Europe, ainsi que les orientations stratégiques des 27 États membres.

Notre étude montre cependant que les actions des entreprises européennes ne sont pas totalement alignées avec les priorités de la Commission européenne fixées dans le Pacte vert, qui s'articule autour des ODD 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Par exemple, l'ODD 14 - Vie aquatique est l'objectif sur lequel les entreprises européennes agissent le moins, puisque seulement 11 % d'entre elles déclarent avoir pris des mesures en ce sens. De même, seules 13 % des entreprises agissent contre la faim (ODD 2), 17 % pour des villes durables (ODD 11) et 19 % agissent en faveur de l'eau propre (ODD 6).

En revanche, quatre de ces ODD prioritaires sont mis en œuvre de manière plus positive par les entreprises, puisque près de la moitié des entreprises (44 %) agissent en faveur de l'ODD 5 – Égalité des sexes et l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique. Viennent ensuite l'ODD 13 – Action climatique (41 %) et l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être (40 %).

Dans le cadre des politiques du Pacte vert, l'UE a mis en œuvre la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui vise à améliorer la transparence des informations sociales et environnementales des entreprises afin de les rendre plus cohérentes avec le cadre juridique européen de la finance durable, mais aussi plus comparables. La CSRD s'appliquera progressivement à plus de 50 000 entreprises européennes et extra européennes, des grandes entreprises aux PME au-dessus d'un certain seuil. Les ODD sont directement intégrés dans la CSRD, en étant cités comme l'un des cadres de référence pour le reporting, ce qui est également le cas des Dix principes du Pacte mondial des Nations unies. Les entreprises qui intègrent déjà les ODD dans leurs activités et leur reporting développement durable sont donc mieux préparées à faire face à leurs obligations liées à la CSRD.

Bien que la CSRD ne s'applique pas directement aux entreprises britanniques, turques, serbes et suisses, il a tout de même été

décidé d'intégrer la CSRD à cette étude, étant donné que les filiales établies dans l'UE de multinationales non européennes relèvent du champ d'application de la CSRD. Les entreprises concernées devant également divulguer des informations sur leurs sous-traitants et fournisseurs, elle peut donc s'appliquer indirectement à des entreprises établies en dehors de l'UE.

Parmi les entreprises européennes qui se déclarent concernées par ce reporting, une très forte proportion fera référence aux ODD dans son rapport (87%). De même, 32% des entreprises européennes qui s'engagent en faveur des ODD le font pour être mieux préparées à faire face aux nouvelles réglementations, démontrant l'importance des ODD comme un cadre de référence pour le secteur privé.

En plus des ODD, les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ainsi que la nouvelle Communication sur le progrès (CoP) fournissent un cadre supplémentaire aux entreprises soumises à des obligations de reporting. En permettant aux entreprises de communiquer sur leurs progrès, la CoP les prépare aux processus de collecte et de divulgation des données, leur conférant ainsi un avantage dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD. Pour guider les entreprises, les Réseaux européens du Pacte mondial des Nations Unies ont notamment développé une cartographie pour mettre en évidence les liens entre les normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS) et la nouvelle CoP.

La CSRD a également introduit le concept de double matérialité, qui signifie qu'une entreprise doit identifier et devra communiquer sur ses principaux enjeux ESG à travers les impacts, les risques et les opportunités que ceux-ci peuvent représenter, mais aussi à propos des impacts sur la société et l'environnement. En d'autres termes, il s'agit d'examiner l'impact financier de la dégradation des conditions sociales et environnementales sur les activités de l'entreprise (matérialité financière) et de mesurer l'impact de l'activité de l'entreprise sur son environnement (matérialité d'impact).

LA DOUBLE MATÉRIALITÉ



Une analyse spécifique réalisée sur les entreprises françaises répondantes montre que 46% des entreprises n'ont toujours pas réalisé d'analyse de double matérialité, et 7% ne comprennent pas de quoi il s'agit. Parmi les 47% d'entreprises ayant réalisé une analyse de double matérialité, seule la moitié d'entre elles ont intégré les ODD dans leur analyse.



LE PACTE POUR L'AVENIR : DES OPPORTUNITÉS D'ACTION GLOBALES POUR LES ENTREPRISES EUROPÉENNES

À la suite de la publication du rapport « Notre agenda commun », présenté par le secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres en 2021, l'Assemblée générale de l'ONU a voté en faveur de l'organisation d'un Sommet pour l'avenir, qui adopterait un document final concis et orienté vers l'action, intitulé « Un Pacte pour l'avenir ».

L'élaboration du Pacte pour l'avenir s'est appuyée sur une approche multipartite, le secteur privé ainsi que d'autres entités de la société civile étant pleinement intégrés au processus par le biais de consultations.

Le Pacte pour l'avenir s'articule autour de cinq piliers fondamentaux, sur lesquels le secteur privé a un rôle important à jouer :

1. Développement durable et financement du développement

Avec entre 3 et 5 000 milliards de dollars d'investissements annuels nécessaires pour atteindre les ODD d'ici 2030, le secteur privé dispose d'un potentiel d'action considérable pour combler le déficit de financement des ODD. Pourtant, seulement 22 % des entreprises ont déclaré avoir défini des objectifs pour aligner les investissements des entreprises sur les politiques et stratégies ODD, et 18 % ont défini des objectifs liés à l'établissement d'une stratégie de financement d'entreprise liée aux investissements et aux performances des ODD.

2. Paix et sécurité internationale

Contribuer à la paix et à la sécurité internationales n'est souvent pas associé au secteur privé, mais les entreprises ont néanmoins un rôle à jouer à cet égard et donc sur l'ODD 16. Les entreprises peuvent agir en mettant en œuvre des politiques efficaces de lutte contre la corruption, en évitant l'utilisation de ressources qui génèrent des conflits armés ou en innovant pour offrir un meilleur accès à la justice et à l'assistance juridique. Avec seulement 25 % des entreprises européennes ayant répondu au sondage ayant déclaré agir sur l'ODD 16, il sera donc essentiel d'accélérer les progrès, car la construction de sociétés stables et pacifiques est essentielle pour assurer un développement durable.

3. Science, technologie et innovation et coopération numérique

C'est le pilier pour lequel le secteur privé a sans aucun doute le plus grand rôle à jouer. L'innovation et l'utilisation des technologies et de la science sont essentielles pour faire progresser tous les ODD, et un accès mondial est essentiel pour garantir que personne ne soit laissé pour compte.

Construire une Europe adaptée à l'ère numérique est également l'une des priorités de la Commission européenne depuis 2019. Celle-ci s'articule notamment autour de l'ODD 4 – Éducation de qualité et de l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures. Les entreprises européennes qui agissent sur ces ODD peuvent donc bénéficier des opportunités de marché générées par ces besoins urgents d'action en faveur de l'innovation, la coopération numérique et le développement de nouvelles technologies. Parmi les entreprises européennes répondantes, 36 % ont justement déclaré agir sur l'ODD 4 – Éducation de qualité, et 34 % sur l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures.

4. Jeunesse et générations futures

Le Pacte vise à garantir le développement social et économique de tous les enfants et de tous les jeunes. Les entreprises ont donc un rôle important à jouer pour accélérer les efforts en faveur d'une couverture de santé universelle (40% des entreprises européennes agissent d'ores et déjà sur l'ODD 3 – Santé et bien-être) et de l'accès à l'éducation. Le secteur privé peut également agir en offrant des opportunités de formation et d'emploi aux jeunes générations.

5. Transformer la gouvernance mondiale

Ce dernier volet du Pacte vise à accélérer la réforme de l'architecture financière mondiale et à renforcer les partenariats. Les entreprises européennes ont la possibilité d'être pleinement intégrées dans cette gouvernance mondiale et contribuer à cette réforme de l'architecture financière internationale en renforçant leur coopération avec les gouvernements, l'UE et les institutions financières.



MESURER LA CONTRIBUTION AUX ODD : LE RÔLE DES REVUES NATIONALES VOLONTAIRES

L'atteinte des Objectifs de développement durable nécessite un effort collectif de la part de différents acteurs, notamment les organisations non gouvernementales, les entreprises, les syndicats et bien sûr les pouvoirs publics. Chacune de ces institutions joue un rôle unique dans la réalisation des ODD, et il est essentiel de mesurer leur contribution.

Des rapports réguliers permettent aux entreprises de rendre compte de leurs engagements envers les ODD et d'assurer la transparence de leurs actions. De plus, en mesurant leurs contributions, elles peuvent évaluer leurs progrès, ce qui permet une amélioration continue et l'identification de meilleures pratiques pouvant être partagées et reproduites.

De cette manière, il est possible d'identifier les domaines dans lesquels les ressources sont les plus nécessaires et où elles peuvent être les plus efficaces. Les informations basées sur des données sur les contributions aux ODD permettent aux entreprises de prendre des décisions éclairées. En termes de collaboration, mesurer la contribution des différentes institutions aux ODD facilite la recherche de domaines d'action commune pour établir des partenariats plus efficaces et plus intentionnels.

Le Pacte mondial des Nations Unies joue un rôle essentiel dans l'orientation et la mesure de la contribution des entreprises aux ODD. En tant que principale initiative de développement durable à destination du secteur privé, le Pacte mondial des Nations Unies fournit un cadre aux entreprises pour aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les Dix principes et les ODD.

À travers ses Réseauxréseaux nationaux, il offre aux entreprises un soutien et une formation complets sur les bonnes pratiques et méthodologies à suivre pour intégrer la durabilité dans leurs modèles d'affaires. En outre, ils créent des opportunités d'échanges pour les entreprises adhérentes à l'initiative, afin qu'elles puissent partager leur progrès et s'inspirer les unes des autres.

Il est donc particulièrement important que le Pacte mondial des Nations Unies puisse pleinement contribuer aux dynamiques de reporting à l'échelle internationale, en fournissant des lignes directrices normalisées qui permettent la comparaison entre secteurs et zones géographiques. En ce sens, il contribue à mesurer la performance des entreprises en matière de développement durable grâce à sa nouvelle Communication sur le progrès (CoP) destinée aux entreprises participant à l'initiative et, en parallèle, à des études comme celle-ci qui permettent d'étudier le secteur privé dans son ensemble.

En outre, les données collectées par le Pacte mondial des Nations Unies peuvent être utilisées pour étayer les Revues nationales volontaires (RNV) de différents pays, ainsi que celle de l'Union européenne, puisque les contributions des entreprises constituent une part importante de ces évaluations. Dans le même temps, ces examens nationaux peuvent servir de base aux examens réguliers du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, réuni sous les auspices de du Conseil économique et social des Nations Unies.

Les Revues nationales volontaires constituent un mécanisme essentiel pour permettre aux États de rendre compte de leurs progrès dans la réalisation des ODD. Elles offrent ainsi une plateforme pour partager leurs expériences, leurs succès, leurs défis et les leçons apprises dans la mise en œuvre des ODD.

Les RNV offrent ainsi une évaluation complète des progrès réalisés par un pays dans la réalisation des 17 ODD. Elles incluent les contributions de diverses parties prenantes, telles que les agences gouvernementales, les ONG, le secteur privé et la société civile, ce qui rend les évaluations globales et inclusives. Par conséquent, les informations obtenues grâce aux RNV aident les gouvernements et les décideurs politiques à ajuster et à affiner leurs stratégies pour atteindre les ODD. Les revues mettent en évidence les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires et où les politiques publiques doivent éventuellement être retravaillées.

En outre, les RNV facilitent la coopération internationale en permettant aux pays de tirer les leçons des expériences des autres. Ils contribuent également à aligner les politiques nationales sur les priorités mondiales, garantissant ainsi la coordination et l'efficacité des efforts.

Pour l'Union européenne, les RNV jouent un rôle non seulement dans l'évaluation des États membres individuels, mais aussi dans l'évaluation des progrès collectifs de l'Union vers la réalisation des ODD. Ils fournissent un aperçu complet des actions internes et externes, favorisent la cohérence des politiques, améliorent la transparence et contribuent aux efforts mondiaux de développement durable. Cela est essentiel pour garantir que l'UE dans son ensemble soit sur la bonne voie pour respecter ses engagements.

Du côté des Nations Unies, il est également essentiel de mesurer la contribution des différents acteurs aux ODD pour établir des rapports sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation de chacun des objectifs. Les rapports de l'ONU s'appuient sur toutes ces mesures pour identifier les domaines dans lesquels il est nécessaire d'amplifier l'action, et pour orienter l'attention et les ressources vers les problèmes les plus urgents, en fournissant des recommandations fondées sur des données probantes en matière de politiques et d'actions.



L'une des initiatives clés des Nations Unies est le Sommet de l'avenir, qui s'appuie sur ces mesures pour façonner son programme. En analysant l'état actuel des progrès des ODD, le Sommet de l'avenir peut permettre de prioriser les domaines qui nécessitent une action urgente, garantissant ainsi que les efforts mondiaux restent alignés sur les défis les plus critiques.

Les données recueillies permettent non seulement d'éclairer les actions immédiates, mais aussi d'élaborer des stratégies à long terme pour le développement durable. Le Sommet de l'avenir et le Pacte pour l'avenir qui en découle préparent la prochaine phase du développement mondial, et il est essentiel de comprendre les contributions actuelles pour garantir que les objectifs futurs seront atteints. En outre, les rapports permettent de mettre en évidence les partenariats réussis et les efforts de collaboration qui peuvent être étendus ou reproduits. Ils révèlent également les domaines dans lesquels de nouvelles alliances sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes persistants ou émergents.

En résumé, la mesure des contributions des différentes institutions aux ODD est essentielle pour garantir la responsabilité, orienter les politiques et renforcer la coopération mondiale.

RECOMMANDATIONS POUR LES ENTREPRISES EUROPÉENNES

Les entreprises européennes de toutes tailles doivent intégrer les ODD dans leurs activités et leurs processus

Les ODD ont été conçus comme un référentiel commun et holistique et sont donc destinés à être pleinement intégrés par le secteur privé, et peuvent se décliner en plusieurs cibles spécifiques aux entreprises. Alors que seulement 17 % des cibles ODD sont en voie d'être atteintes d'ici 2030, le secteur privé peut jouer un rôle considérable pour contribuer à accélérer les progrès, car il dispose encore d'une grande marge de progression. En effet, l'étude montre que 25 % des entreprises interrogées déclarent n'avoir ni mis en œuvre de stratégie de développement durable ni intégré les ODD dans leur stratégie. Par ailleurs, 61 % des entreprises n'ont pas encore identifié les ODD prioritaires ni analysé leurs impacts positifs ou négatifs sur les ODD.

Les entreprises qui intègrent pleinement les ODD dans leurs activités seront mieux préparées à faire face à leurs obligations de reporting et autres réglementations en matière de durabilité, car la plupart des nouvelles réglementations européennes s'appuient directement sur les ODD comme cadre de référence.

De plus, les ODD représentent des opportunités commerciales concrètes, puisque 58 % des entreprises européennes interrogées considèrent que l'intégration des principes de développement durable et/ou des ODD dans leurs opérations a eu un impact positif sur leurs performances économiques (26 % d'impact positif élevé, 32 % d'impact positif modéré).

L'impact est encore plus grand en termes d'avantage comparatif par rapport aux autres entreprises de leur secteur, puisque 77 % des répondants considèrent que cela a contribué à accroître leur compétitivité (42 % fortement, 35 % modérément). Seuls 0,3 % déclarent que cela a diminué leur compétitivité.

Les entreprises européennes doivent améliorer leur communication sur les ODD et définir des indicateurs de mesure des progrès

Si l'intégration des ODD et des principes de durabilité dans les activités commerciales semble progresser pour les entreprises, le reporting sur la durabilité et les ODD reste encore faible, près de la moitié des entreprises (47 %) n'ayant pas de reporting sur la durabilité (39 %) ou en publiant un sans référence aux ODD (8 %). Actuellement, seules 33 % des entreprises qui intègrent les ODD ont défini des indicateurs de performance pour mesurer leur contribution au développement durable et aux ODD, avec des objectifs mesurables et limités dans le temps. 41 % ont des KPI mais pas encore d'objectifs précis limités dans le temps. En revanche, 26 % ne mesurent toujours pas du tout leur contribution aux ODD.

Disposer d'un cadre de suivi efficace est essentiel pour améliorer les performances au fil des années, identifier axes de progrès tout en évitant le greenwashing ou l'ODD-washing. Rendre compte des progrès réalisés en matière d'ODD est également essentiel pour renforcer la crédibilité et la valeur de la marque et pour répondre aux attentes des différentes parties prenantes telles que les investisseurs ou les clients. En effet, près de la moitié des entreprises participantes qui s'engagent en faveur des ODD ont déclaré le faire pour répondre aux attentes de leurs clients (43 %).

À cet égard, l'initiative Forward Faster lancée par le Pacte mondial des Nations Unies offre aux entreprises une plateforme mondiale pour une action d'entreprise crédibles, ambitieuses et mesurables, visant à les guider sur les domaines dans lesquels elles peuvent avoir le plus grand impact d'ici 2030.



Les entreprises européennes doivent établir davantage de partenariats avec des acteurs divers, car c'est une condition de réussite essentielle de l'Agenda 2030

Comme décrit dans son préambule, l'Agenda 2030 est un plan articulé autour des personnes, de la planète, de la prospérité, de la paix et des partenariats. Pourtant, seules 30 % des entreprises interrogées ont déclaré prendre des mesures en faveur de l'ODD 17 - Partenariat pour la réalisation des objectifs, ce qui est encore insuffisant. Les données recueillies auprès des entreprises françaises révèlent également que 44 % des entreprises interrogées n'ont mis en œuvre aucune forme de partenariat pour les ODD. Parmi les entreprises qui ont déclaré avoir conclu des partenariats, seul un tiers (32 %) l'ont fait avec des organisations de la société civile, la grande majorité privilégiant les partenariats avec d'autres entreprises de leur secteur ou d'autres. Parmi les entreprises italiennes, seules 9 % des entreprises interrogées estiment que les entreprises peuvent contribuer de manière significative aux partenariats, pourtant l'un des 5 domaines prioritaires identifiés par le Plan d'action national italien pour la cohérence des politiques en faveur du développement durable.

Les entreprises peuvent contribuer à la réalisation des différents ODD en nouant des partenariats multipartites ou publics-privés. Elles peuvent notamment bénéficier de la mise en place de partenariats avec des ONG spécialisées et avec le monde académique, qui peuvent les aider à élaborer leurs stratégies d'affaires dans des domaines spécifiques tels que la biodiversité, les enjeux climatiques ou les droits humains. Des coopérations peuvent également être établies avec les gouvernements ou les acteurs locaux, pour faire avancer l'élaboration des politiques mais aussi pour contribuer au développement territorial tout en veillant à ce que l'accès aux biens communs ne soit pas remis en cause.

Les entreprises européennes doivent davantage former leurs fournisseurs sur les questions de durabilité et sur les ODD

Parmi les entreprises européennes interrogées, seules 11 % déclarent avoir formé leurs fournisseurs aux enjeux de développement durable et aux ODD. Pourtant, les entreprises européennes auraient grandement intérêt à sensibiliser davantage leurs chaînes de valeur et d'approvisionnement, et ce pour deux raisons principales.

Premièrement, la nouvelle réglementation européenne ne s'appliquera pas seulement aux entreprises, mais également à leurs chaînes d'approvisionnement, puisque les entreprises soumises à un reporting CSRD devront également divulguer des informations transparentes sur leurs fournisseurs. Deuxièmement, au-delà de la réglementation, les entreprises plus précautionneuses quant aux impacts environnementaux et sociaux de leurs fournisseurs amélioreront également les impacts globaux de leurs opérations économiques sur les ODD en minimisant les risques d'externalités négatives.

Les entreprises européennes doivent renforcer l'articulation entre les ODD et leurs investissements

Grâce à leurs 169 cibles, les ODD constituent un cadre solide pour les investissements ESG. Au-delà des nouvelles opportunités de marché qu'ils représentent, ils fournissent également aux entreprises et aux investisseurs un outil de mesure de l'impact de leurs investissements, comme les obligations vertes, ou les investissements réalisés dans le cadre du Pacte d'Avenir, et contribuent ainsi à renforcer leur crédibilité.

Avec la mise en œuvre de la CSRD, les directions de la durabilité et des finances devront également travailler plus étroitement, car les investissements et notamment leur impact devront être divulgués plus précisément, et les ODD offrent un cadre harmonisé pour renforcer la collaboration à cet égard.



POINT DE VUE

MICHAEL J. KUNZ

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Cellule du développement durable, Chargé des affaires économiques et Coordinateur du Forum régional sur le développement durable

La mission de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) consiste en partie à soutenir la mise en œuvre des ODD sur le continent. Comment percevez-vous les ODD prioritaires et les mesures prises par les entreprises concernées, à la lumière des priorités de la CEE-ONU ?

Tout d'abord, le rôle du secteur privé dans la réalisation des ODD, ces Objectifs ambitieux formulés par les États membres de l'ONU, ne peut être surestimé. La contribution des entreprises est cruciale dans l'ensemble du programme de développement durable. Les progrès dans de nombreux domaines sont impulsés par les entreprises, par exemple en ce qui concerne l'innovation et la technologie, la création d'emplois ou la fourniture d'infrastructures durables.

Les réponses de centaines d'entreprises de toute la région paneuropéenne sont donc très encourageantes. Elles reflètent clairement un niveau avancé de sensibilisation et de connaissance des ODD de la part des entreprises participantes. Le suivi et le reporting liés aux ODD par les entreprises s'intensifient également, en phase avec le renforcement de la responsabilité sociale des entreprises, la conformité réglementaire et, plus généralement, la diffusion de modèles commerciaux plus durables.

L'accent mis par les entreprises sur les actions et les politiques internes sur des questions telles que l'égalité des sexes, y compris la représentation des femmes, la croissance économique durable et l'atténuation du changement climatique soutient de manière cruciale les progrès dans ces domaines. Il est essentiel de noter que cette attention s'accompagne d'un intérêt accru pour le développement et l'application de mesures pertinentes.

Dans le même temps, le secteur privé dispose d'un fort potentiel pour contribuer à accélérer la mise en œuvre des ODD presque partout où l'on regarde. Si l'on considère simplement certains des principaux domaines politiques que la CEE-ONU examine dans son examen annuel des progrès sur les ODD lors du [Forum régional sur le développement durable](#), ou dans son [Rapport sur l'état d'avancement sur les ODD](#), il est clair que la transformation vers

le développement durable nécessite des initiatives, des investissements et de l'innovation de la part des entreprises. La décarbonation des systèmes énergétiques et de transport, le renforcement de la gestion durable de l'eau, la récolte des bénéfices de la numérisation et de la connectivité, la création d'emplois verts ou la fourniture d'infrastructures résilientes au changement climatique ne sont que quelques exemples.

Cela s'étend également aux ODD qui n'ont pas encore été plébiscités dans l'étude. La création de systèmes alimentaires plus durables nécessitera l'engagement des entreprises du secteur agroalimentaire. Les entreprises jouent également un rôle essentiel pour rendre les villes plus vertes et plus dynamiques économiquement.

Enfin, l'une des raisons pour lesquelles l'avancement sur les ODD est à la traîne est le manque de financement durable à grande échelle. Les institutions financières privées peuvent avoir un impact significatif sur la mise en œuvre des ODD si les ressources sont de plus en plus orientées vers des projets durables, ce qui nécessite un mélange d'incitations, de réglementation et de coopération.

Les partenariats à plusieurs niveaux et la coopération avec toutes les parties prenantes sont en effet essentiels, mais les entreprises européennes ont encore des progrès à faire à cet égard. Comment cela peut-il être efficacement amélioré d'ici 2030 ?

D'après notre expérience, des partenariats opérationnels sont une caractéristique d'une mise en œuvre réussie des ODD. Différents partenaires peuvent tirer parti de l'expertise et des compétences de chacun et coordonner des plans et des actions. Par exemple, la collaboration institutionnalisée entre l'industrie, les régulateurs, les décideurs politiques, la société civile, les chercheurs et les consommateurs est importante dans les domaines de l'énergie, de la politique environnementale ou des transports.



La mise en œuvre des ODD a également une forte dimension locale. Les villes et les municipalités sont un microcosme du développement durable, et les maires, les administrations, les entreprises locales, les groupes communautaires et les citoyens doivent s'associer pour mener des actions locales. La CEE-ONU offre une plateforme pour de tels échanges entre maires sur les plans et initiatives locaux, le [Forum des maires](#).

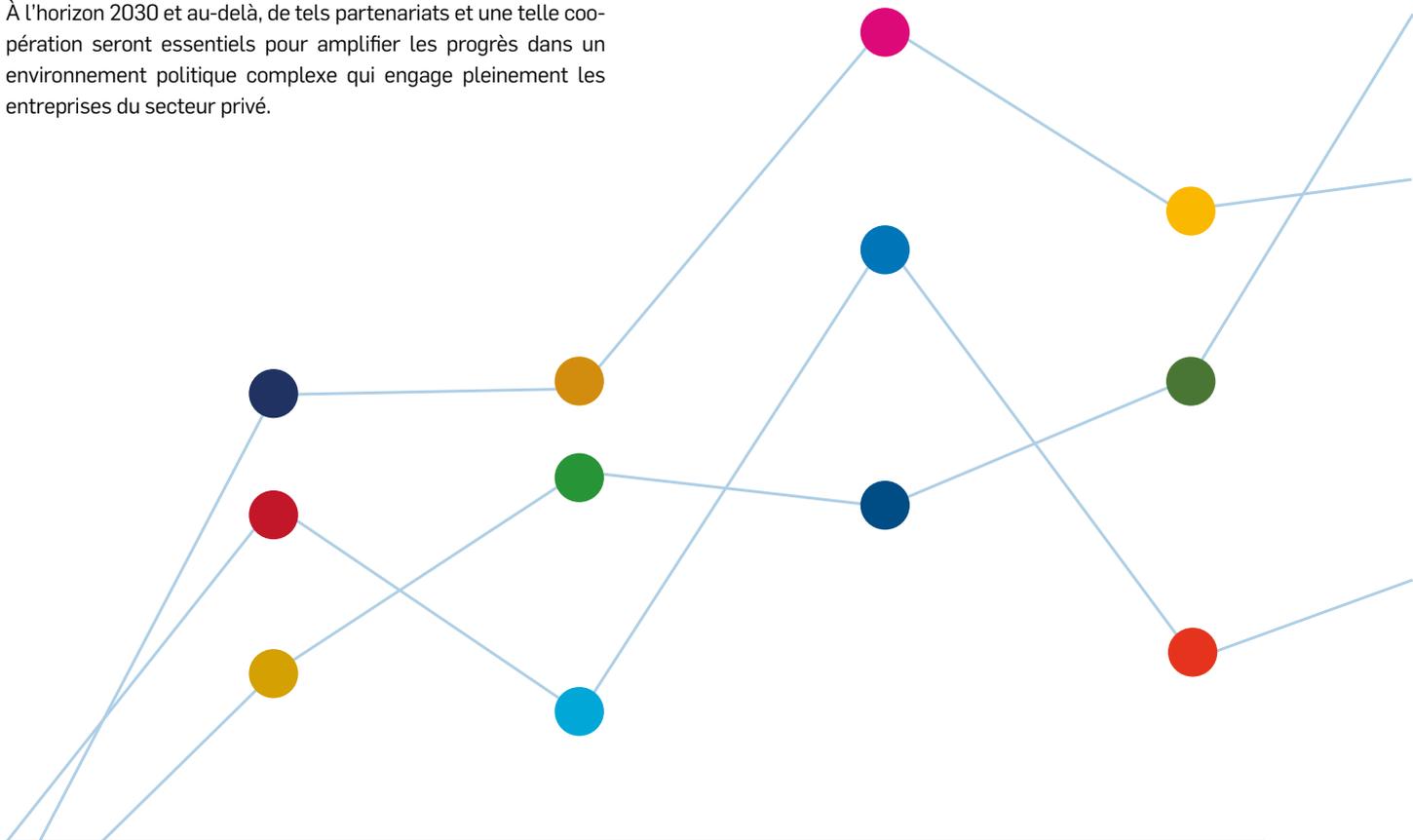
À l'avenir, c'est précisément cet élément qu'il faudra renforcer davantage : des plateformes inclusives et bien établies aux niveaux international, national ou local qui réunissent les décideurs politiques, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour discuter et convenir des options politiques, pour intensifier l'engagement, et aussi pour mieux comprendre les perspectives et les limites de chacun.

Les partenariats peuvent prendre des formes très différentes selon l'objectif. Nous pouvons citer deux exemples spécifiques dans le cadre de la CEE-ONU :

- le *Sustainability Pledge* : une série de recommandations politiques, de lignes directrices et de normes, qui aident les acteurs de l'industrie à améliorer la traçabilité, la transparence et la circularité dans le secteur du textile ;
- la coopération d'experts des secteurs public et privé sur les partenariats public-privé (PPP) pour développer des normes et des pratiques pour des projets PPP réussis, qui sont en soi un puissant outil de collaboration.

À l'horizon 2030 et au-delà, de tels partenariats et une telle coopération seront essentiels pour amplifier les progrès dans un environnement politique complexe qui engage pleinement les entreprises du secteur privé.

“D’après notre expérience, des partenariats opérationnels sont une caractéristique d’une mise en œuvre réussie des ODD. Différents partenaires peuvent tirer parti de l’expertise et des compétences de chacun et coordonner des plans et des actions. Par exemple, la collaboration institutionnalisée entre l’industrie, les régulateurs, les décideurs politiques, la société civile, les chercheurs et les consommateurs est importante dans les domaines de l’énergie, de la politique environnementale ou des transports.”

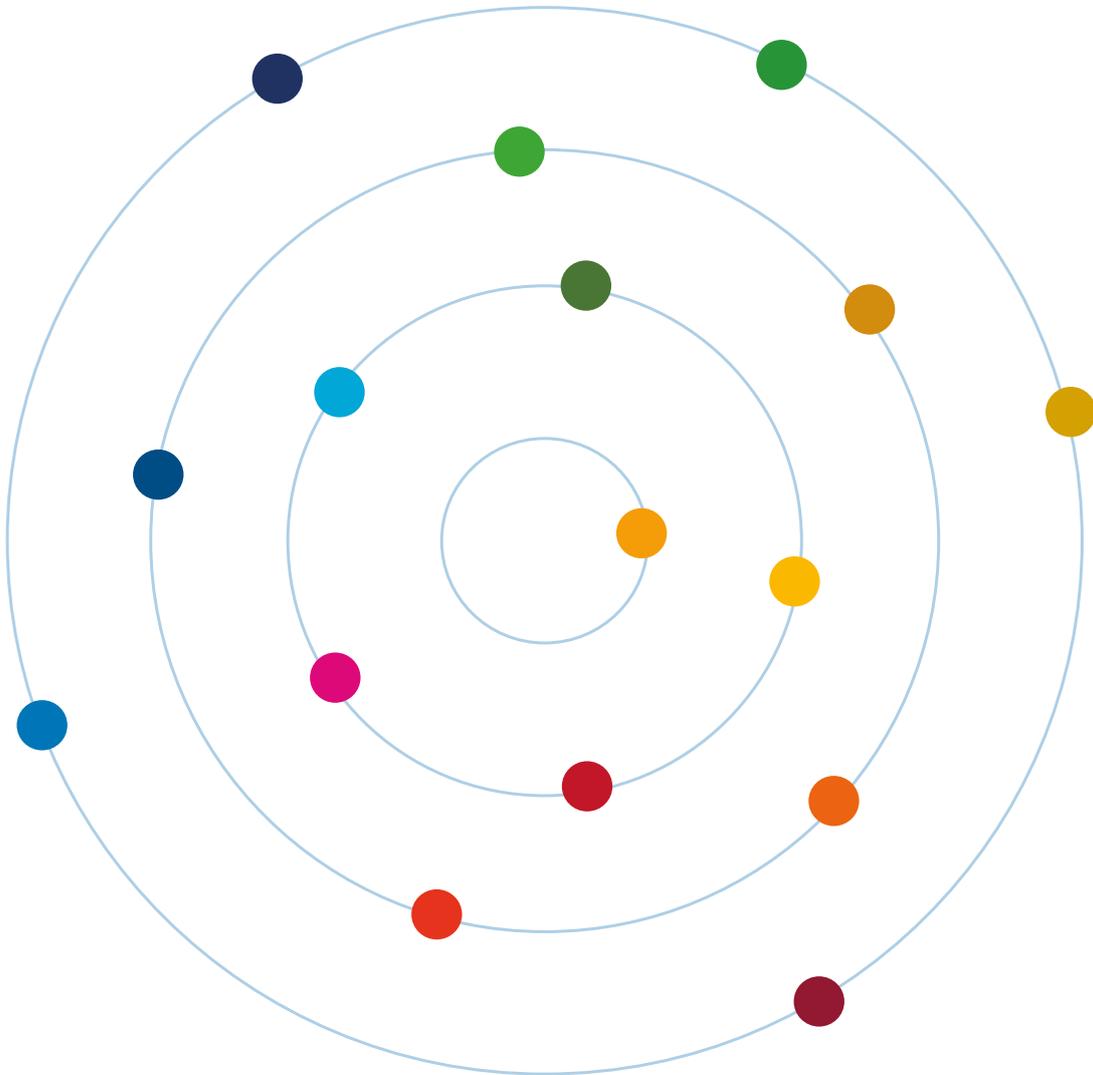




3

DONNÉES SPÉCIFIQUES

PAR RÉSEAUX NATIONAUX ET BONNES PRATIQUES
D'ENTREPRISES EUROPÉENNES





BULGARIE



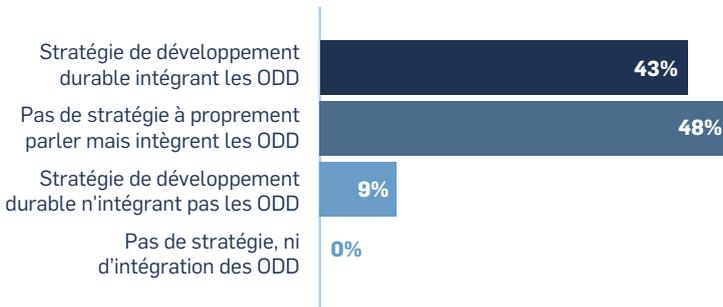
Global Compact
Network Bulgaria

PROFILS DES ENTREPRISES BULGARES



52%
des entreprises bulgares ont une connaissance approfondie des ODD

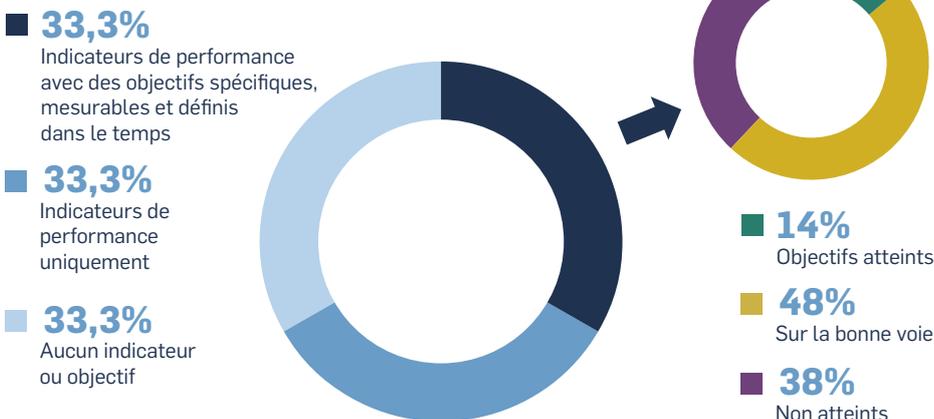
INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES BULGARES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS LES ENTREPRISES BULGARES AGISSENT



COMMENT LES ENTREPRISES BULGARES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?



14%
des entreprises bulgares intègrent les ODD pour mieux faire face à la réglementation en matière de durabilité

72%
des entreprises bulgares concernées par la CSRD feront référence aux ODD dans leur rapport



ESPAGNE



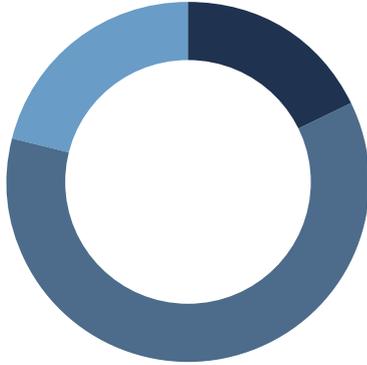
Global Compact
Network Spain

PROFILS DES ENTREPRISES ESPAGNOLES

■ 18%
TPE

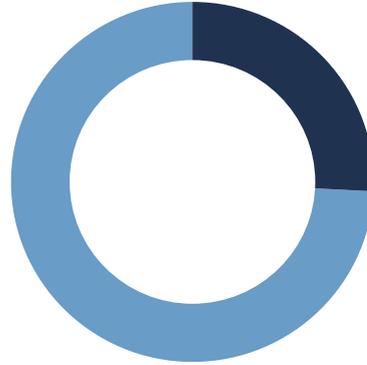
■ 61%
PME

■ 21%
ETI



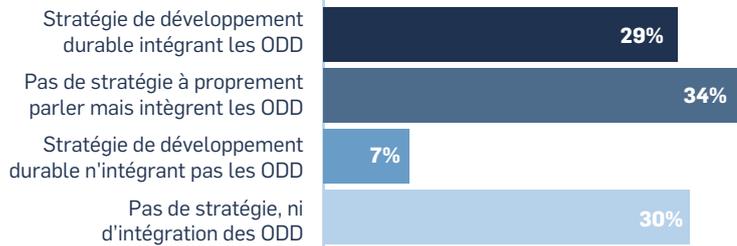
■ 26%
Adhérent au
Pacte mondial
des Nations Unies

■ 74%
Non-adhérent



50%
des entreprises
espagnoles ont une
compréhension
approfondie des
ODD

INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES ESPAGNOLES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS AGISSENT LES ENTREPRISES ESPAGNOLES



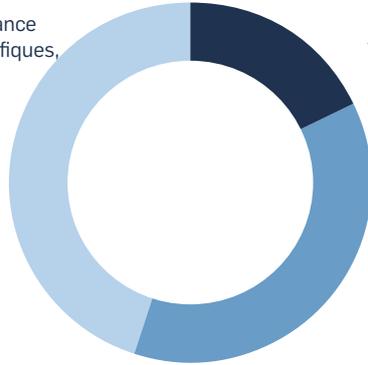
51%
des entreprises
espagnoles intègrent les
ODD pour mieux faire
face à la réglementation
en matière de durabilité

95%
des entreprises
espagnoles concernées
par la CSRD feront
référence aux ODD
dans leur rapport



COMMENT LES ENTREPRISES ESPAGNOLES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?

- **18%**
Indicateurs de performance avec des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps
- **37%**
Indicateurs de performance uniquement
- **45%**
Aucun indicateur ou objectif



- **12%**
Objectifs atteints
- **76%**
Sur la bonne voie
- **12%**
Non atteints

BONNE PRATIQUE

La méthodologie de Sacyr pour le capital naturel

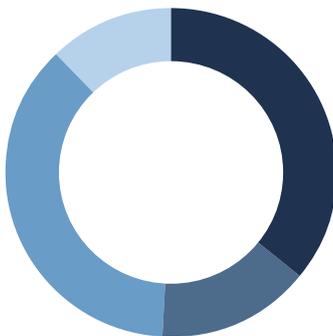
En 2021, Sacyr a défini sa propre méthodologie d'évaluation du capital naturel, applicable à tous les travaux de construction, à n'importe quelle étape de leur exécution, et a conçu une plateforme pour mesurer automatiquement l'état du capital naturel à l'aide d'images satellites. Pour renforcer son engagement envers la nature, Sacyr a créé en 2022 un Comité Biodiversité et capital naturel. L'objectif principal de cet organisme est d'établir des initiatives et d'examiner les résultats liés aux projets de biodiversité. En parallèle et dans le but d'améliorer encore son analyse des risques et des opportunités, elle s'est alignée sur les recommandations de la Taskforce for Nature Financial

Disclosure (TNFD) en suivant les lignes directrices définies dans la méthodologie LEAP (Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer) .

La dernière étape franchie par Sacyr dans ce domaine est le lancement de son Rapport sur le capital naturel 2021-2023, dans lequel l'entreprise a cherché à refléter tout l'engagement, l'effort et le savoir-faire derrière les projets qu'elle développe. Son équipe dans chaque pays est chargée de protéger les zones concernées et de veiller à ce que son activité soit menée en harmonie avec la nature, en respectant la valeur et la beauté des écosystèmes.

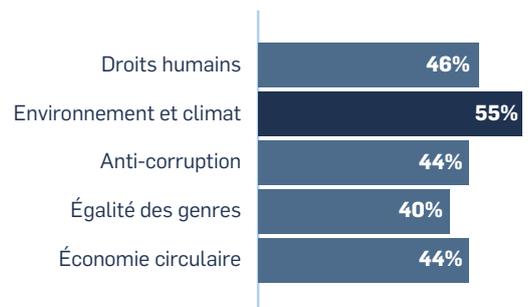
sacyr

COMMENT LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES ESPAGNOLES SURVEILLENT LES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



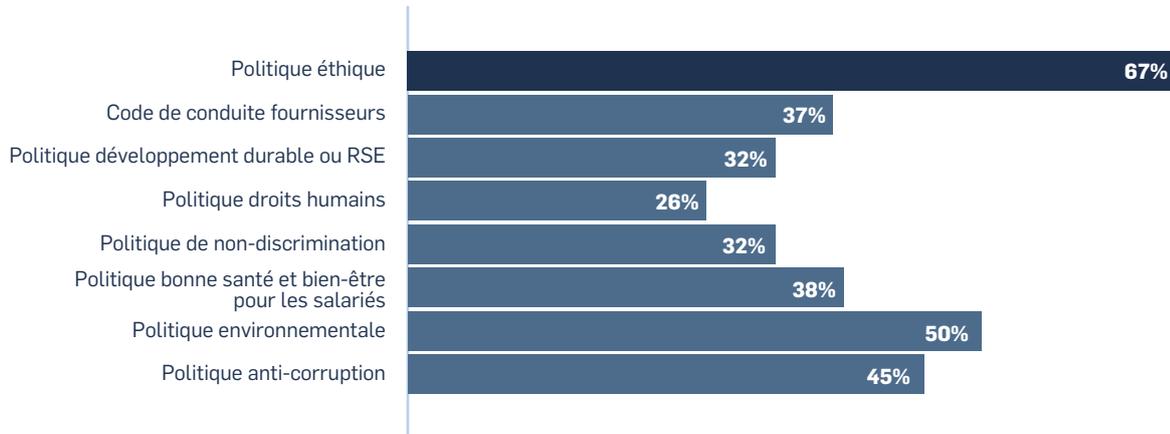
- **36%**
Nous n'avons pas besoin de conseil d'administration
- **15%**
Nous avons une commission de contrôle au sein du conseil d'administration mais qui n'est pas spécifique à la durabilité
- **37%**
Nous n'avons pas de commission qui effectue ce contrôle, bien que nous ayons un conseil d'administration
- **12%**
Nous avons une commission de développement durable au sein du conseil d'administration

DOMAINES QUI DEVRAIENT ÊTRE D'AVANTAGE RÉGLEMENTÉS SELON LES ENTREPRISES ESPAGNOLES

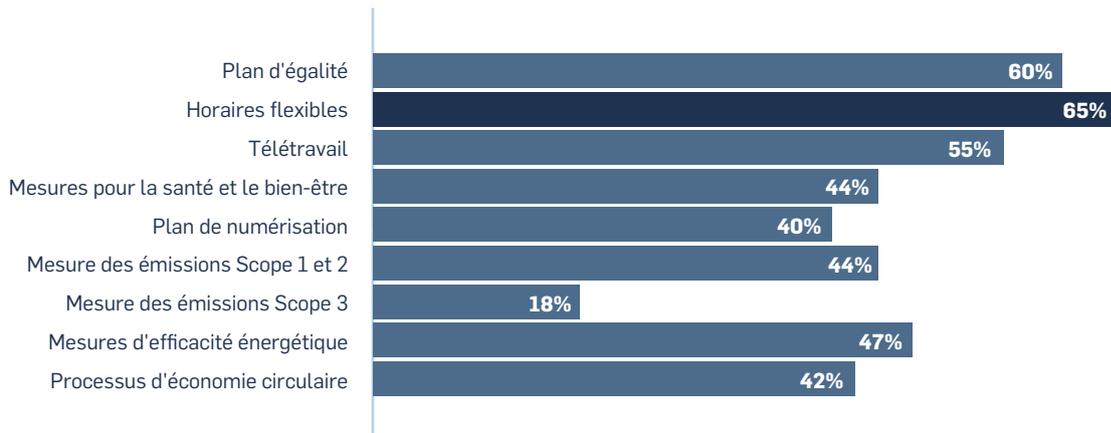




POLITIQUES MISES EN PLACE PAR LES ENTREPRISES ESPAGNOLES



MESURES SPÉCIFIQUES MISES EN PLACE PAR LES ENTREPRISES ESPAGNOLES





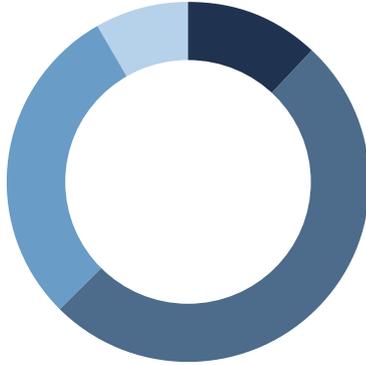
FRANCE



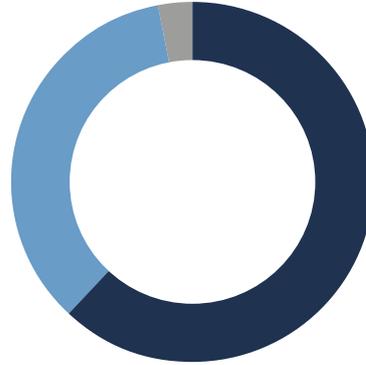
Pacte Mondial
Réseau France

PROFILS DES ENTREPRISES FRANÇAISES

- 12% TPE
- 50% PME
- 30% ETI
- 8% Grandes entreprises



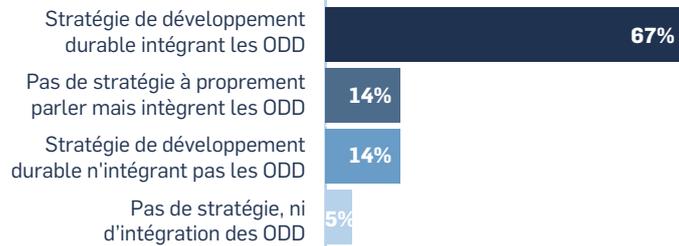
- 62% Adhérent au Pacte mondial des Nations Unies
- 35% Non-adhérent
- 3% Unknown



68%

des entreprises françaises ont une connaissance approfondie des ODD

INTÉGRATION DES ODD DANS LA STRATÉGIES DES ENTREPRISES FRANÇAISES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS LES ENTREPRISES FRANÇAISES AGISSENT



81%

des entreprises françaises concernées par la CSRD feront référence aux ODD dans leur rapport

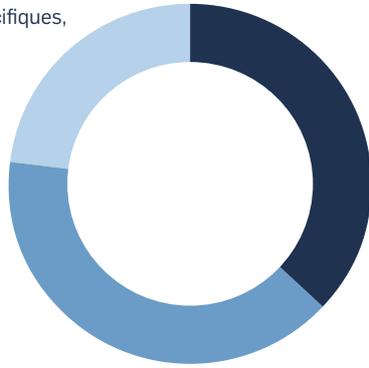
47%

des entreprises françaises intègrent les ODD pour mieux faire face à la réglementation en matière de durabilité



COMMENT LES ENTREPRISES FRANÇAISES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?

- **37%**
Indicateurs de performance avec des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps
- **40%**
Indicateurs de performance uniquement
- **23%**
Aucun indicateur/objectif



- **21%**
Objectifs atteints
- **76%**
Sur la bonne voie
- **3%**
Non atteints

BONNE PRATIQUE



Les prêts alignés sur le ODD de Sfil

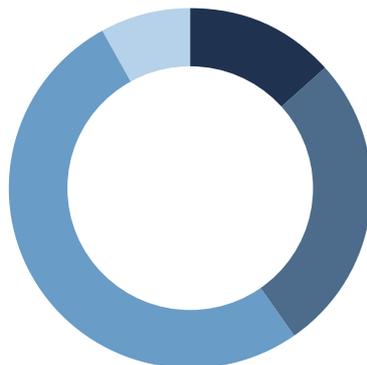
Sfil est une banque publique de développement française fondée en 2013, dont l'activité se concentre sur des missions d'intérêt général : financement du secteur public local (collectivités locales et hôpitaux) et soutien à l'export public. Adhérente au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2018, Sfil a lancé en 2019 une gamme de prêts verts pour accompagner les collectivités locales à relever les défis de la transformation écologique et financer ainsi leurs avancées sur les ODD 6, 7, 11, 12 et 13. Le portefeuille s'est ensuite étoffé sur la dimension sociale avec une gamme de prêts santé destinée à financer les investissements des hôpitaux

publics, contribuant ainsi à l'ODD 3, et une gamme de prêts sociaux pour financer les investissements des collectivités locales en infrastructures sociales (politique de la ville, éducation, culture, sport, sécurité civile...) en cohérence avec les ODD 1, 4, 10 et 11. L'ensemble de ces prêts « thématiques » sont refinancés par des émissions d'obligations vertes, sociales et durables, soumises à un reporting d'impact qualitatif et quantitatif pour les investisseurs. Avec cette offre produit, Sfil crée un pont et une convergence d'intérêts entre le secteur public local français et les acteurs mondiaux de la finance durable.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES À LA FRANCE

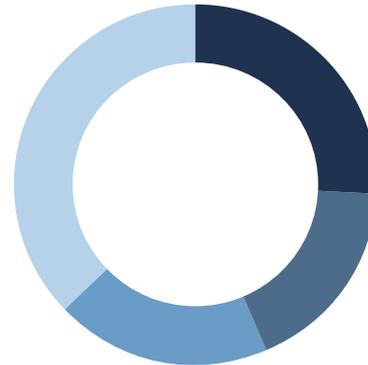
LES ENTREPRISES FRANÇAISES ET L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

- **12%**
Analyse de matérialité qui intègre les ODD
- **24%**
Analyse de matérialité sans intégrer les ODD
- **46%**
Pas d'analyse de matérialité
- **7%**
Ne savent pas ce qu'est une analyse de matérialité



LES ENTREPRISES FRANÇAISES ET LES PARTENARIATS

- **31%**
Avec des organisations de la société civile
- **21%**
Avec des entreprises du même secteur
- **23%**
Avec des entreprises d'autres secteurs
- **44%**
Pas de partenariats établis



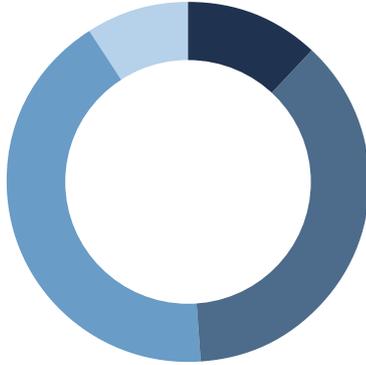
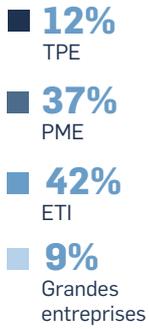


GRÈCE



Global Compact
Network Greece

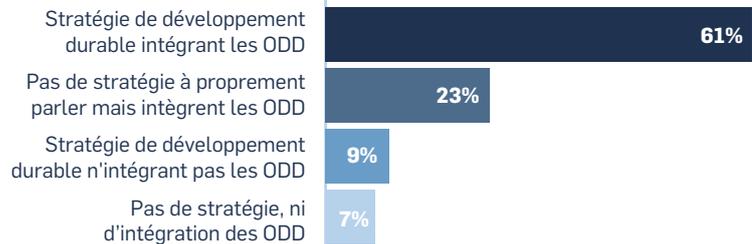
PROFILS DES ENTREPRISES GRECQUES



69%

des entreprises grecques ont une connaissance approfondie des ODD

INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES GRECQUES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS LES ENTREPRISES GRECQUES AGISSENT



6%

des entreprises grecques intègrent les ODD pour mieux faire face à la réglementation en matière de durabilité

94%

des entreprises grecques concernées par la CSRD feront référence aux ODD dans leur rapport



COMMENT LES ENTREPRISES GRECQUES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?

■ **27%**

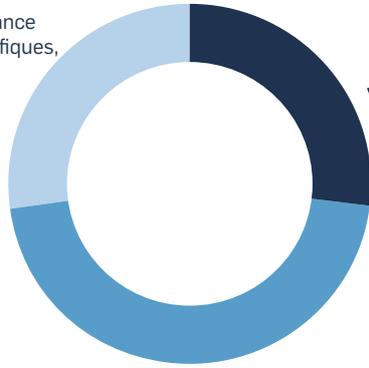
Indicateurs de performance avec des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps

■ **46%**

Indicateurs de performance uniquement

■ **27%**

Aucun indicateur ou objectif



■ **45%**

Objectifs atteints

■ **42%**

Sur la bonne voie

■ **13%**

Non atteints

BONNE PRATIQUE



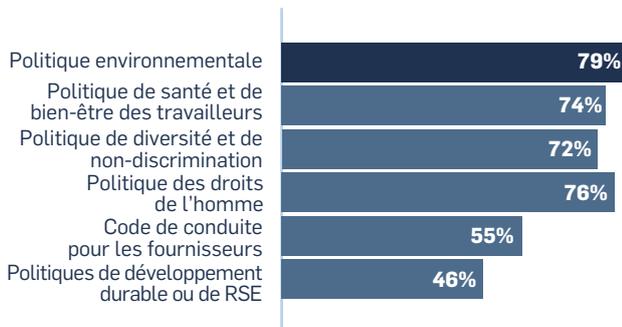
Titan Cement et IFESTOS, un projet pionnier dans la capture du carbone : vers un ciment et un béton à zéro émissions nettes

IFESTOS, le projet pionnier de capture du carbone de TITAN et plus grand du genre en Europe, est sur le point de révolutionner la production de ciment et de béton zéro carbone tout en favorisant les synergies de décarbonation avec les industries régionales. IFESTOS ne cherche pas seulement à dynamiser la trajectoire de décarbonation de TITAN, mais joue également un rôle central dans l'accélération de la transition verte du secteur, tout en contribuant substantiellement à

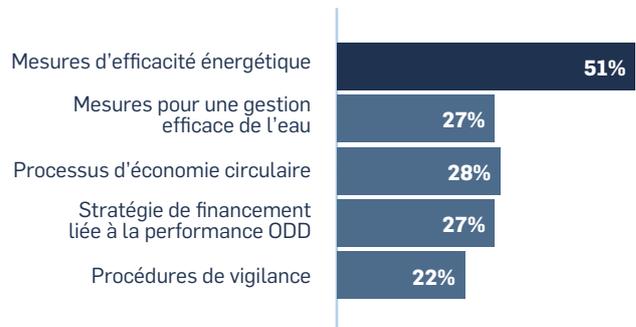
la promotion de la technologie de capture du carbone sur tout le continent. Le projet comprend la construction d'une installation de capture du carbone de pointe qui capturera environ 1,9 million de tonnes de CO₂ par an, dans l'usine TITAN de Kamari à Athènes, en Grèce. Le CO₂ capturé sera expédié et séquestré dans un site de stockage géologique permanent en Méditerranée. En conséquence, TITAN produira environ 3 millions de tonnes/an de ciment décarboné pour répondre aux besoins croissants de constructions vertes dans la zone métropolitaine d'Athènes et au-delà. IFESTOS a reçu le soutien du Fonds d'innovation de l'UE avec une subvention de 234 millions d'euros.

QUESTION SPÉCIFIQUE À LA GRÈCE

POLITIQUES MISES EN OEUVRE PAR LES ENTREPRISES GRECQUES



MESURES MISES EN OEUVRE PAR LES ENTREPRISES GRECQUES





ITALIE



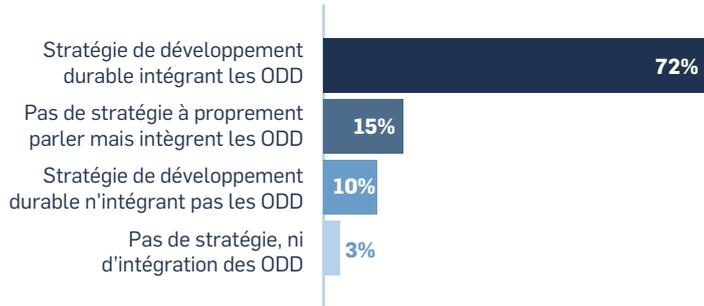
Global Compact
Network Italy

PROFILS DES ENTREPRISES ITALIENNES



88%
des entreprises italiennes ont une connaissance approfondie des ODD

INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES ITALIENNES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS LES ENTREPRISES ITALIENNES AGISSENT



3%
des entreprises italiennes intègrent les ODD pour mieux faire face à la réglementation en matière de durabilité

83%
des entreprises italiennes concernées par la CSRD feront référence aux ODD dans leur rapport



COMMENT LES ENTREPRISES ITALIENNES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?

■ **43%**

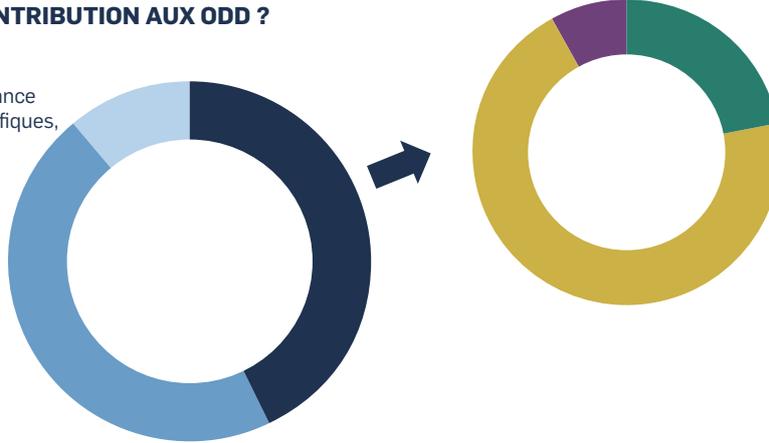
Indicateurs de performance avec des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps

■ **46%**

Indicateurs de performance uniquement

■ **11%**

Aucun indicateur ou objectif



■ **22%**

Objectifs atteints

■ **70%**

Sur la bonne voie

■ **8%**

Non atteints

BONNE PRATIQUE

Les formations à la transition énergétique d'Enel

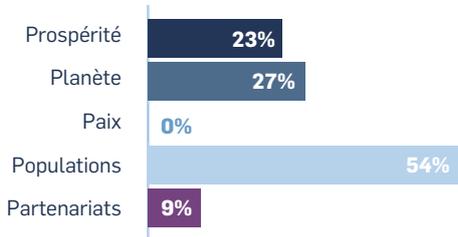
La transition énergétique nécessite de nouvelles compétences et de réduire l'écart entre les besoins des entreprises de services publics et les compétences offertes par la main-d'œuvre : ce que l'on appelle l'inadéquation des compétences. L'enjeu est de soutenir le processus visant à atteindre la neutralité carbone, en ne laissant personne de côté, et de répondre au besoin de nouvelles compétences requises par la transition énergétique.

Enel contribue à la formation postuniversitaire en énergies renouvelables et efficacité énergétique, en collaboration avec deux Instituts Techniques Supérieurs

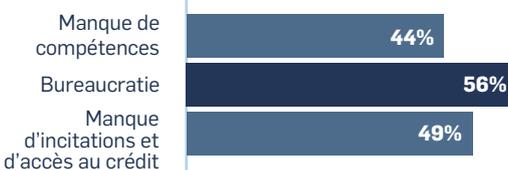
italiens (ITS Academy, première expérience italienne d'offre de formation professionnelle supérieure, en ligne avec un système consolidé depuis quelques années dans d'autres pays européens). Répartis sur deux ans et totalisant environ 1 800 heures, ces cours ont été spécifiquement conçus pour offrir une formation technique avancée et hautement spécialisée. La moitié des heures sont enseignées par des professionnels et environ 800 heures sont consacrées à des stages. Plus de 87 % des diplômés des ITS Academies italiennes trouvent un emploi stable dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, ce qui démontre l'efficacité des ITS pour garantir des perspectives d'emploi élevées.



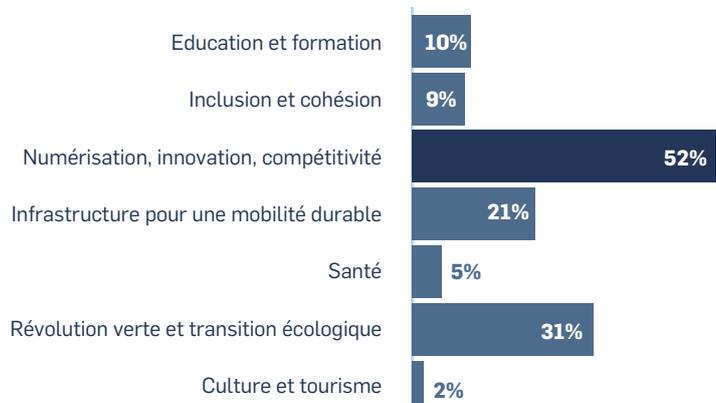
PERCEPTION DES ENTREPRISES ITALIENNES SUR LES DOMAINES DANS LESQUELS LE SECTEUR PRIVÉ PEUT APPORTER LA PLUS GRANDE CONTRIBUTION



PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉES LES ENTREPRISES ITALIENNES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ODD



DOMAINES DU PLAN NATIONAL DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE DANS LESQUELS LE SECTEUR PRIVÉ PEUT CONTRIBUER LE PLUS SELON LES ENTREPRISES ITALIENNES



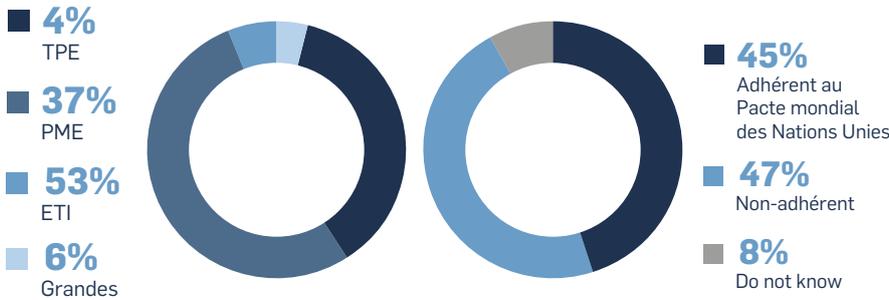


SERBIE



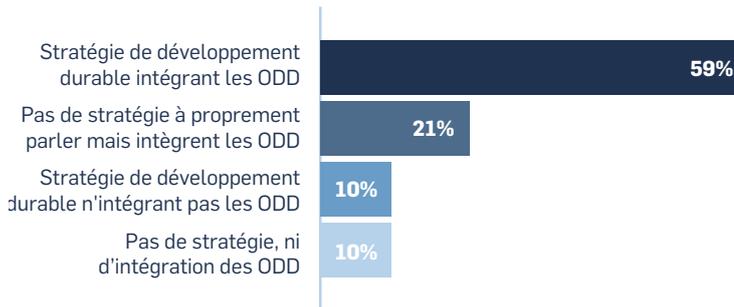
Global Compact
Network Serbia

PROFILS DES ENTREPRISES SERBES



55%
des entreprises serbes ont une connaissance approfondie des ODD

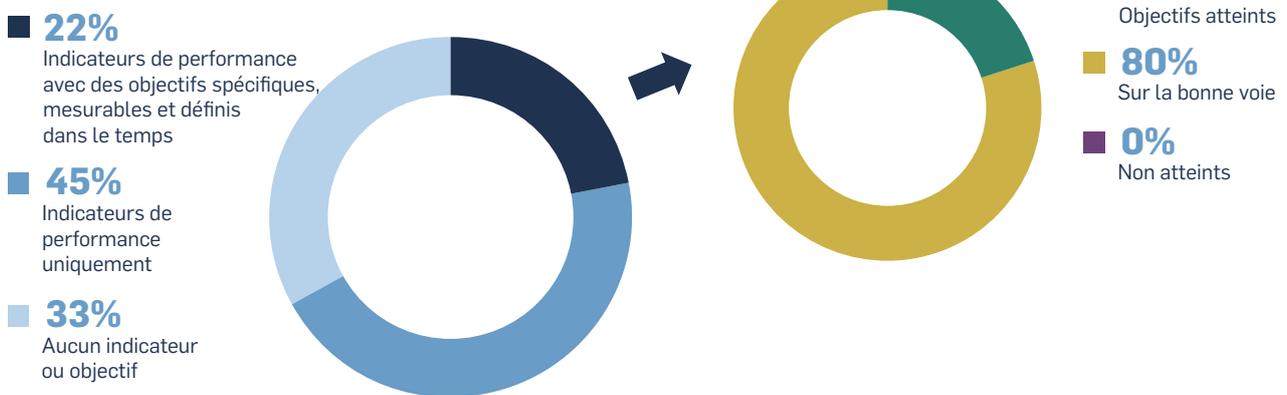
INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES SERBES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS LES ENTREPRISES SERBES AGISSENT



COMMENT LES ENTREPRISES SERBES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?





BONNE PRATIQUE



Contribution de Delta Holding aux Objectifs 1 et 2 grâce au projet « Notre village »

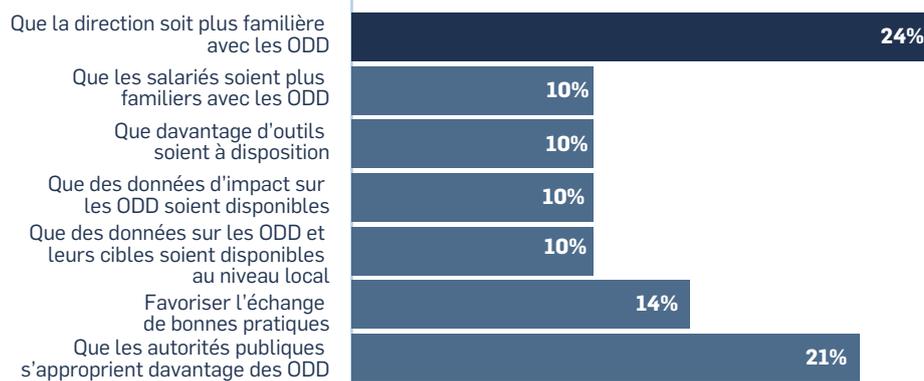
Le projet « Notre village », lancé en 2018, vise à aider les producteurs agricoles individuels à développer des pratiques de production durables pour améliorer l'agriculture et revitaliser les villages en Serbie. À ce jour, plus de 120 producteurs de quatre villages ont participé au projet. Grâce à de nombreuses conférences et sessions de formation pratique dispensées par des experts, les agriculteurs locaux ont modernisé leurs méthodes de production. Ils ont également apporté des améliorations en obtenant des prêts auprès d'Erste Bank, Delta prenant en charge les taux d'intérêt.

Les vergers sont désormais clôturés et équipés de systèmes d'irrigation, et les cultures sont cultivées selon les recommandations des experts. Le bétail est hébergé dans des installations rénovées, garantissant des conditions environnementales plus saines pour les animaux et les agriculteurs. Les rendements ont augmenté jusqu'à 20 % et les tâches sont effectuées avec une plus grande efficacité.

Un aspect important du projet est l'amélioration de la vie sociale dans ces villages. L'initiative vise également à améliorer l'accès aux soins et à l'éducation, tout en soutenant des événements culturels et récréatifs, essentiels à la survie et à la croissance des communautés rurales.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES À LA SERBIE

BESOINS DES ENTREPRISES SERBES POUR MIEUX INTÉGRER LES ODD DANS LEUR DÉMARCHÉ RSE



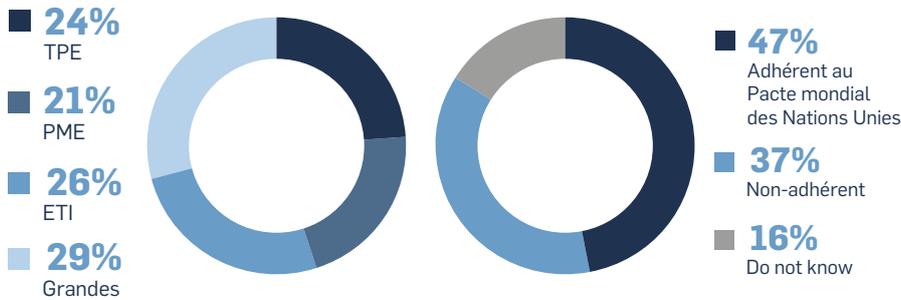


SUISSE ET LIECHTENSTEIN



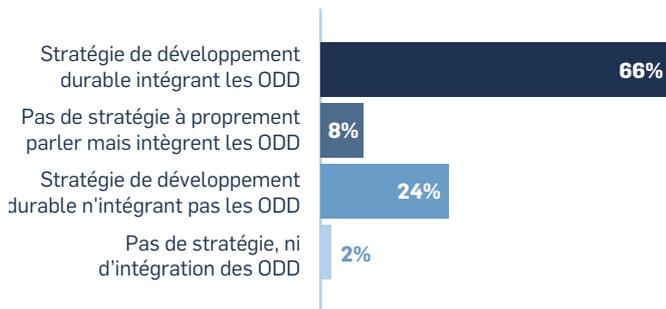
Global Compact
Network
Switzerland & Liechtenstein

PROFILS DES ENTREPRISES DE LA SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN



84%
des entreprises en Suisse et au Liechtenstein ont une connaissance approfondie des ODD

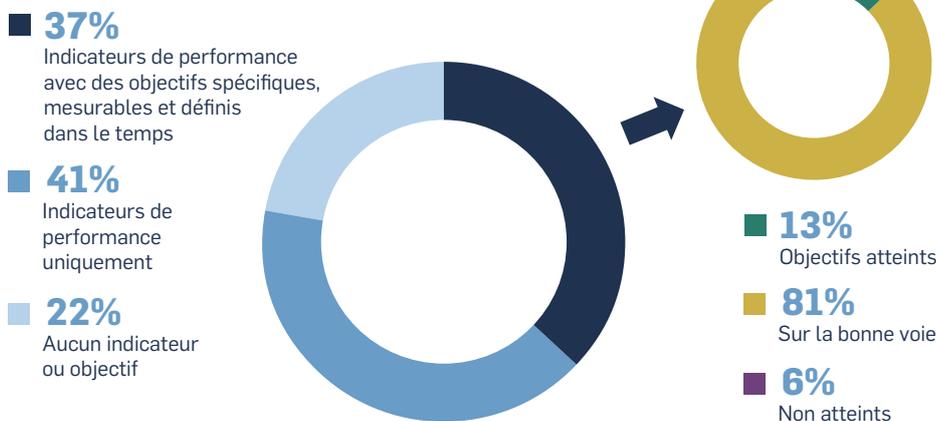
INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES SUISSES ET LIECHTENSTEINOISES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS AGISSENT LES ENTREPRISES SUISSES ET LIECHTENSTEINOISES



COMMENT LES ENTREPRISES EN SUISSE ET AU LIECHTENSTEIN MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?



37%
des entreprises en Suisse et au Liechtenstein intègrent les ODD pour mieux faire face à la réglementation en matière de durabilité



TURQUIE



Global Compact
Network Türkiye

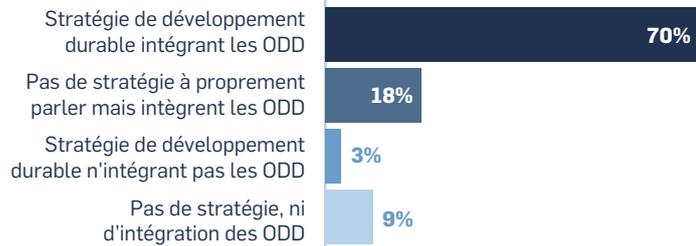
PROFILS DES ENTREPRISES TURQUES



72%

des entreprises turques ont une connaissance approfondie des ODD

INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES TURQUES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS AGISSENT LES ENTREPRISES TURQUES



41%

des entreprises turques intègrent les ODD pour mieux faire face à la réglementation en matière de durabilité



COMMENT LES ENTREPRISES TURQUES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?

■ **47%**

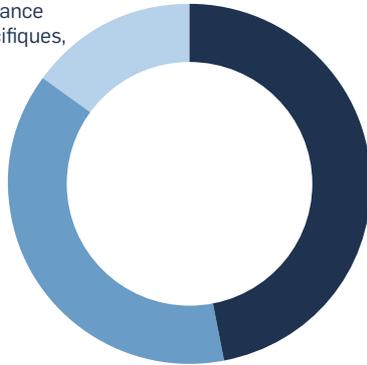
Indicateurs de performance avec des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps

■ **38%**

Indicateurs de performance uniquement

■ **15%**

Aucun indicateur ou objectif



■ **9%**

Objectifs atteints

■ **91%**

Sur la bonne voie

BONNE PRATIQUE

SABANCI

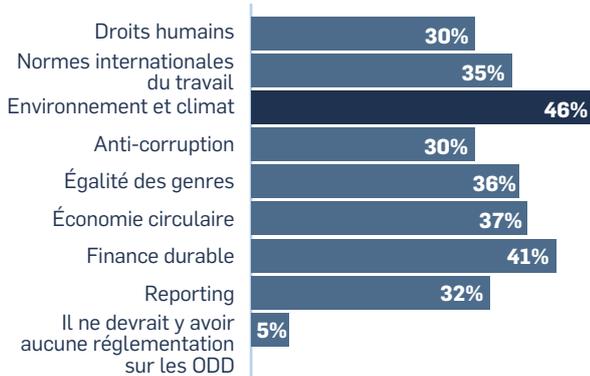
La stratégie d'investissements ODD de Sabanci Holding

Chez Sabanci Holding, nous intégrons les Objectifs de développement durable (ODD) au cœur de notre création de valeur. Nous les utilisons comme guide pour notre stratégie commerciale et d'investissement. Nos initiatives de développement commercial, allant des fusions et acquisitions aux programmes de démarrage et d'innovation, sont étroitement alignées sur les thèmes des ODD, garantissant que notre croissance contribue positivement à la résolution des défis mondiaux. Pour renforcer cette approche stratégique, nous avons un objectif ambitieux de réaliser 5 milliards USD

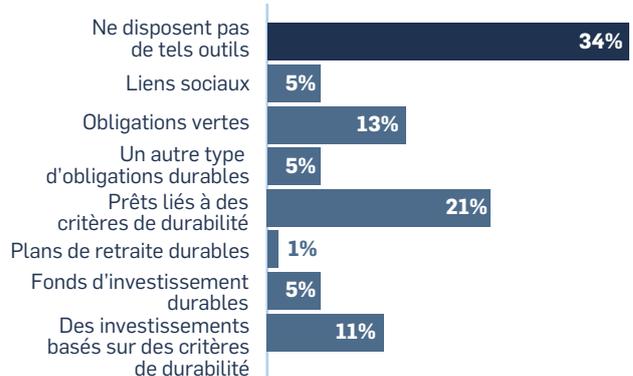
d'investissements liés aux ODD d'ici 2027. En outre, nous continuons d'élargir la portée de nos produits et services liés aux ODD. Avec des entreprises investies couvrant divers secteurs tels que l'énergie, les technologies des matériaux, les solutions de mobilité et les services financiers, le nombre de nos produits et services liés aux ODD a dépassé 1 100 en 2023, marquant une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente. Enfin, nous avons réduit nos émissions de Scope 1 et 2 de 20 % et notre consommation d'eau de 24 % en 2023 par rapport à la référence 2021, et nous visons à réaliser de nouvelles réductions dans l'ensemble de notre portefeuille.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES À LA TURQUIE

LES DOMAINES QUI DEVRAIENT ÊTRE DAVANTAGE RÉGLEMENTÉS SELON LES ENTREPRISES TURQUES



INSTRUMENTS FINANCIERS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE UTILISÉS PAR LES ENTREPRISES TURQUES



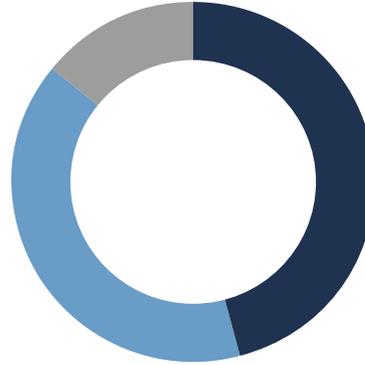
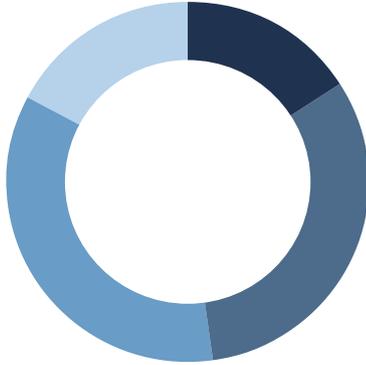
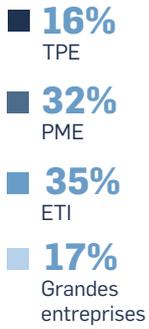


ROYAUME-UNI ET IRLANDE



Global Compact
Network UK

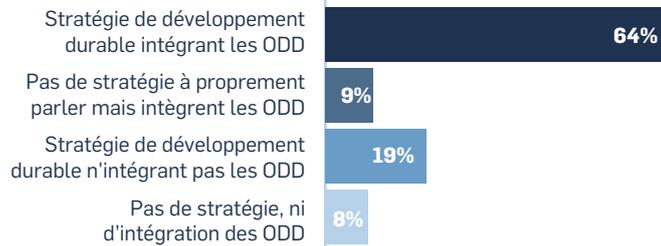
PROFILS DES ENTREPRISES BRITANNIQUES ET IRLANDAISES



80%

des entreprises britanniques et irlandaises ont une connaissance approfondie des ODD

INTÉGRATION DES ODD DANS LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES BRITANNIQUES ET IRLANDAISES



TOP 3 DES ODD SUR LESQUELS LES ENTREPRISES BRITANNIQUES ET IRLANDAISES AGISSENT



26%

des entreprises britanniques et irlandaises intègrent les ODD pour mieux faire face à la réglementation en matière de durabilité



COMMENT LES ENTREPRISES BRITANNIQUES ET IRLANDAISES MESURENT LEUR CONTRIBUTION AUX ODD ?

■ **40%**

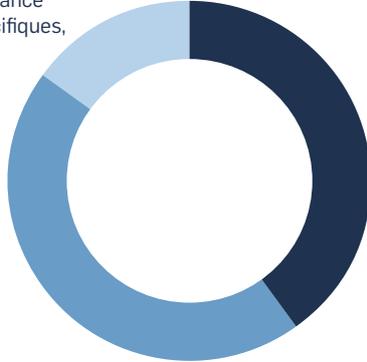
Indicateurs de performance avec des objectifs spécifiques, mesurables et définis dans le temps

■ **45%**

Indicateurs de performance uniquement

■ **15%**

Aucun indicateur ou objectif



■ **9%**

Objectifs atteints

■ **75%**

Sur la bonne voie

■ **16%**

Non atteints



BONNE PRATIQUE



Analyse de la mise en œuvre des ODD de Victory Hill Capital Partners

En tant que société d'investissement spécialisée à l'échelle mondiale, Victory Hill Capital Partners cible les infrastructures énergétiques et d'autres entreprises contribuant aux ODD. Pour accompagner la transition énergétique, l'entreprise soutient la diversification énergétique ainsi que le développement d'infrastructures d'énergie renouvelable et de technologies énergétiques propres et à faibles émissions de carbone.

Avant tout investissement, L'entreprise effectue une analyse ODD au regard de certains critères d'éligibilité en matière de durabilité, conformément aux Objectifs. L'entreprise adopte une approche spécifique au contexte pour mieux comprendre les impacts positifs

et négatifs de ses investissements. Il est donc intégré dans la stratégie commerciale que si un investissement n'a pas d'impact positif sur la durabilité, il ne sera pas réalisé.

Victory Hill Capital Partners reconnaît l'importance de créer un développement durable qui s'associe à la valeur financière. Des pratiques ESG solides permettent aux entreprises de gérer les risques, d'accroître l'efficacité opérationnelle, d'exploiter de nouvelles opportunités de marché, de répondre aux demandes changeantes des investisseurs et de s'adapter aux changements réglementaires, tout en contribuant à la performance financière à long terme.



PARTENAIRES

PARTENAIRE PRINCIPAL :

PwC France & Maghreb



PARTENAIRES DE DIFFUSION :

Bulgarie : Bulgarian Industrial Association, National Contact Points for Responsible Business Conduct (of OECD), Confederation of Employers and Industrialists in Bulgaria (KRIB).

France : Commissariat général au développement durable (CGDD), MEDEF, AFNOR, Collège des directeurs du développement durable (C3D).

Grèce : Athens Chamber of Commerce & Industry, CEO CLUBS Greece, Greek Tourism Confederation, Hellenic-German Chamber of Commerce and Industry of Athens, Thessaloniki Chamber of Commerce & Industry.

Serbie : Chamber of Commerce and Industry of Serbia

Espagne : Acció, AEBALL (Asociación Empresarial de Hospitalet y Bajo Llobregat), AECA (Asociación Española de Contabilidad y Administración de Empresas), AEFA (Asociación Empresa Familiar Alicante), AIMPLAS (Instituto Tecnológico del Plástico), ALA (Asociación Líneas Aéreas), AMETIC, ASCRI (Spanish Venture Capital & Private Equity Association), ASINCA (Asociación Industrial de Canarias), Asociación Clúster Alimentación Euskadi, BBK Kuna, CADS (Consell Assessor per al Desenvolupament Sostenible), CAEB (Confederación Empresarios Baleares), Cámara de Comercio de Alicante, Cámara de Comercio de Almería, Cámara de Comercio de Cantabria, Cámara de Comercio de Castellón, Cámara de Comercio de Comercio de Lorca, Cámara de Comercio de Oviedo, Cámara de Comercio de Santa Cruz de Tenerife, Cámara de Comercio de Valladolid, Cátedra Empresa y Humanismo de la Universidad de Valencia, CE/R+S (Club Empresas Responsables y Sostenibles), CEDE (Confederación Española Directivos y Ejecutivos), CEIM (Confederación Empresarial de Madrid-CEOE), CEOE (Confederación Española de Organizaciones Empresariales), CEOE Aragón (Confederación Española de Organizaciones Empresariales de Aragón), CEOE Zaragoza (Confederación Española de Organizaciones Empresariales de Zaragoza), CEPES (Confederación Empresarial Española de la Economía Social), CIAC (Clúster de la Indústria d'Automoció de Catalunya), Círculo de Directivos de Alicante, Club de Calidad, Consejo General de Economistas de España, Corporate Excellence, Dirección General de Economía de la Generalitat Valenciana, DIRSE (Asociación Española de Directivos de Sostenibilidad), ESADE (Cátedra Liderazgo y Sostenibilidad), Euskalit, FEDA (Confederación de Empresarios de Albacete), Federación de Empresas de la Rioja, Federación de Organizaciones Profesionales de Corredores y Corredurías de Seguros de España,

FETICO (Confederación Sindical Independiente), Forética, Gobierno de Canarias, Gobierno Vasco, Hilo Sostenibilidad, IAF (Instituto Aragonés de Fomento), ICEX España Exportación e Inversiones, ICO (Instituto de Crédito Oficial), INFO Murcia (Instituto de Fomento de la Región de Murcia), Irizar, IVACE (Instituto Valenciano de Competitividad Empresarial), LKS Next, MWCC (Asociación Madrid Capital Mundial de la Ingeniería, Construcción y Arquitectura), Nechi Group, Plan B Group, PRISA, RED CEEI CV, Solunion, UNEF (Unión Española Fotovoltaica), UNICEF, VITARTIS (Asociación de la Industria Alimentaria de Castilla y León).

Turquie : Aegean Exporters' Associations, Aegean Industry and Business Association (ESIAD), Aegean Young, Businessmen Association (EGIAD), Antalya Industrialists and Business People Association, Association of Business Women in İzmir- Izikad, Association of Turkish Construction Material Producers, Bursa Business Women and Executive Association (Bursa İş Kadınları ve Yöneticileri Derneği), Business Council for Sustainable Development (İş Dünyası ve Sürdürülebilir Kalkınma Derneği), Cement Industry Employers Association, Corporate Governance Association of Turkey, Entrepreneurial Business Women Federation - Girişimci İş Kadınları Federasyonu (GİFED), Federation of Industrial Associations (SEDEFED), Health Industry Employers' Association of Turkey, İstanbul Textile and Raw Materials Exporters Associations, Machinery Exporters' Association (Turkish Machinery), Manisa Industrial Park (Manisa Organize Sanayi Bölgesi), Mediterranean Exporter Associations (AKİB), Pharmaceutical Manufacturers Association of Turkey, Professional Women's Network, South Aegean Industry and Business Federation (GESIFED), TAIDER Family Businesses Association, Textile Exporters and Employees Association, The Turkish Chemical, Petroleum, Rubber and Plastics Industry Employers' Association -Turkiye Kimya Petrol Lastik ve Plastik Sanayi İşverenleri Sendikası (KIPLAS), The Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey, The Women Entrepreneurs Association of Turkey (KAGIDER), Turkish Confederation of Employer Associations (TİSK), Turkish Enterprise and Business Confederation, Turkish Exporters' Assembly (TIM), Turkish Forwarding and Logistics Association (Utikad Uluslararası Tasimacılık ve Lojistik Hizmet Üretenleri Derneği), Turkish Industry and Business Association (TUSIAD), Turkish Public Relations Association, Turkish Society for Quality, TUYİD Turkish Investor Relations Society (Yeni Yatirimci İlişkileri Derneği), Union of Dairy, Beef, Food Industrialists and Producers of Turkey (SETBİR), Women on Board Türkiye (YÖNETİM KURULUNDA KADIN DERNEĞİ).

Royaume-Uni : British Chambers of Commerce

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin